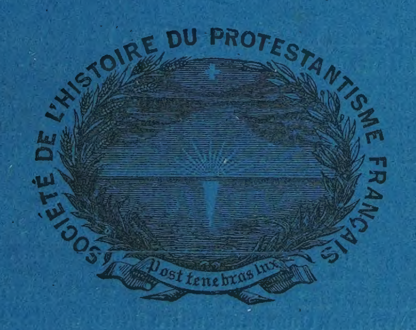
34e ANNÉE. — 1885

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — QUATRIÈME ANNÉE

N° 8. — 15 Août 1885



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1885

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être désormais adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. WEISS, secrétaire de la rédaction, 16, place Vendôme, Paris.

Prière d'adresser, place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

Supplément au BULLETIN DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS du 15 août 1885

Deuxième anniversaire séculaire
DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES
1685-1885

LES PLAINTES
DES
PROTESTANTS
CRUELLEMENT OPPRIMÉS
DANS LE ROYAUME DE FRANCE

PAR
JEAN CLAUDE

ÉDITION NOUVELLE AVEC COMMENTAIRE, NOTICES BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE.
ET TABLE DES FAITS ET DES NOMS PROPRES
PAR FRANK PUAUX

De tous les livres publiés par les protestants pour la défense de leurs droits, lorsque Louis XIV, cédant au clergé, eut révoqué l'Edit de Nantes, le plus célèbre est celui que M. F. Puaux réédite à l'occasion du deuxième anniversaire séculaire de l'Edit de Révocation.

Lorsqu'il parut, d'Avaux, ministre de France à La Haye, le signala, en effet, comme redoutable; Bayle, dans la *République des lettres*, parla avec admiration de cet ouvrage « dont l'éloquence avait quelque chose de si mâle et un air d'autorité qui se soutenait si noblement ». Plus tard, l'historien Larrey disait que ce noble livre resterait « un monument éternel de la patience et de la soumission des réformés, aussi bien que des injustices, des perfidies et des cruautés de leurs ennemis ».

Quand, dans toute l'Europe, les agents de Louis XIV nièrent avec audace les persécutions dont les réformés étaient les victimes, quand, s'associant à eux, les prêtres, Bossuet à leur tête, osèrent affirmer des faits que cent mille réfugiés démentaient par leur seule présence sur la terre d'exil, Claude comprit que son devoir était tout tracé et il écrivit : « *Les Plaintes des protestants cruellement opprimés.* »

L'homme qui venait combattre pour ses frères et déposer dans ce grand procès de la Révocation était célèbre, et sa parole était de celles qu'on pouvait haïr, mais qu'il fallait respecter.

Dans cette courte défense, Claude jeta tous les mouvements de la plus fière éloquence et accumula les preuves décisives du droit et de l'innocence des réformés.

Deux siècles ont passé et ce livre admirable résume encore la situation tragique des réformés en 1685 et on peut dire que c'est le document capital à consulter sur un événement dont les suites ont été si funestes pour la grandeur de la France.

Rien ne le prouvera mieux que les notes dont M. Puaux a accompagné le texte de Claude. Suivant l'auteur pas à pas, il contrôle toutes ses affirmations, et jamais Claude n'avance un fait, sans que ce fait ne soit l'objet d'une remarque établissant sa certitude, car la preuve historique est donnée, non par les témoignages des compagnons de souffrances ou d'exil de l'auteur, mais par les dépêches des ministres et des intendants, par les aveux des évêques et des prêtres. Depuis plusieurs années, en effet, M. Puaux recueille dans nos grands dépôts, aux Archives nationales, à celles de la marine, de la guerre, des affaires étrangères, à la Bibliothèque nationale, les documents relatifs à cette révocation de l'Edit de Nantes, qui fut la grande affaire du règne de Louis XIV.

On verra à quel point ces notes, empruntées aux sources les plus diverses, rendent hommage à la droiture, à la sincérité, à la sévère exactitude des affirmations de Claude.

Les plaintes des protestants de France seront précédées d'une étude sur Claude, faite d'après des documents entièrement

nouveaux, qui mettront en pleine lumière la figure de l'éminent défenseur des réformés de France.

De nombreuses pièces inédites, le texte de l'Edit de révocation, donné d'après l'original conservé aux Archives nationales, ajouteront encore à l'intérêt de ce volume, dont il est superflu de marquer le grand intérêt historique.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Les plaintes des Protestants de France feront partie de la collection des classiques du protestantisme français. L'ouvrage sera imprimé sur le même papier, dans le même format et avec les mêmes caractères que ceux employés pour cette publication dont l'éloge n'est plus à faire. Il reproduira le texte original de l'édition de 1686, augmenté de notes, précédé d'une étude biographique et accompagné de pièces justificatives et de tables des faits importants et des noms.

L'ouvrage paraîtra à la fin du mois de septembre.

MM. de Schickler, président, et J. Bonnet, secrétaire de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*, sont les commissaires chargés de l'examen de cet important ouvrage.

Le prix de souscription aux *Plaintes des Protestants de France* est de *cinq francs* payables après livraison de l'ouvrage. Après la clôture de la souscription, le prix sera élevé à *sept francs cinquante centimes*.

Quelques exemplaires sur papier fort seront mis à la disposition des souscripteurs au prix de dix francs, et de quinze francs pour les non-souscripteurs.

Pour souscrire, il suffit de remplir le bulletin ci-contre et de l'envoyer à l'adresse de la librairie Fischbacher, 33, rue de Seine, Paris.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

A remplir, à détacher et à adresser

à la

LIBRAIRIE FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE, PARIS

Le soussigné déclare souscrire aux **Plaintes des Protestants de France,** *par* JEAN CLAUDE, *1 vol. grand in-4°. Prix : 5 francs payables à la réception de l'ouvrage.*

Nom (écrire lisiblement) ....

Adresse ....

Signature :

Le .... *1885.*

Imprimeries F. Guy à Alençon et à Laigle. — Alençon.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

GOUDIMEL ET SON ŒUVRE

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE.

Un voile épais couvre encore la vie de Goudimel, l'un des musiciens les plus illustres du XVIe siècle. Peu a été dit de lui, et ce peu est incertain, car pas le plus petit acte est venu corroborer les faits énoncés par les biographes. Où est-il né et quand? Où a-t-il fait ses études? A quelle époque s'est-il rendu à Rome? Qu'y a-t-il fait? Y a-t-il vraiment fondé une école de musique et quels ont été ses principaux élèves? A quelle date a-t-il quitté la ville éternelle? Depuis quelle année s'est-il occupé de nos psaumes?... Toutes ces questions et d'autres encore sont restées jusqu'à présent sans réponse définitive. Nous espérons donc que quelques renseignements sur ce musicien dont le nom est si intimement lié à l'histoire de notre psautier, seront les bienvenus.

Nous aurons moins à formuler des faits nouveaux qu'à élaguer des données biographiques par trop imaginaires devenues depuis longtemps stéréotypes. — La couronne de lauriers de Goudimel est assez touffue pour pouvoir se passer de ces feuillles factices. —Ce n'est donc pas encore la lumière

que nous apportons, ce ne sont que de faibles rayons; mais en précisant mieux plusieurs faits et actes, nous faciliterons les recherches ultérieures.

Les sources auxquelles nous avons puisé sont d'ailleurs incontestables; ce sont, ou des documents publics ou les publications du maître même.

Claude Goudimel est né à Besançon. Nous en possédons deux preuves irrévocables. La préface d'un recueil de Messes, édité par lui en 1554 (voir le n° 15 de la bibliographie) est signée *Claudii Godimelli Vesontini;* puis le titre d'un livre de chansons publié en 1586 — il s'agit ici probablement d'une réédition — porte l'indication que ces chansons ont été recueillies et revues par *Claude Goudimel,* natif de Besançon [1].

La date de sa naissance est moins certaine; on la place généralement vers 1510; pour des raisons qu'on trouvera plus loin, nous croyons devoir la reculer au moins de cinq ans.

Rome avait alors le privilège d'attirer les musiciens de talent. Faire partie de la Chapelle pontificale était le vœu le plus ardent des plus capables parmi eux. Goudimel comme tant d'autres, a dû en être tenté. Mais a-t-il vraiment été chantre du pape? Était-il le collègue de Morales, d'Animuccia et de Festa, noms qu'on veut accoler au sien? — D'où seraient, sans cela, venues les compositions qui se trouvent, ou se trouvaient autrefois, aux archives de la Chapelle pontificale [2]? La raison qui a obligé Baini à tirer un voile [3] sur la mémoire

1. Voici ce titre : *L'excellence des chansons musicales composées par Jacques Arcadelt tant propres à la voix qu'aux instruments. Recueillies et revues par Claude Goudimel natif de Besançon. Par Jean de Tournes, imprimeur du Roy, Lyon* MDLXXXVI (Bibl. Munich).

2. En 1840 Baini écrivit à Bottei de Toulmon (voir de la Fage, *Essai de Diphthésograpbie musicale* p. 529) que sous Innocent XII la bibliothèque musicale a été pillée pour la seconde fois.

3. *Memorie storico-critiche della vita e delle opere di G. P. de Palestrina,* vol. I, page 27, Baini dit : « Il fine tragico pero cui ando quell'infelice meritamente soggeto in Lione nella sanguinosa giornata dei 24 agosto del 1572, da poiche sconsigliato abbraccio nel suo ritorno in Francia il partite degli

de Goudimel ne pouvait-elle pas pousser d'autres à effacer son nom de la liste des chantres, liste déjà si incomplète et si difficile à rétablir au commencement du siècle passé[1] ?

Ces questions, nous nous les étions posées maintes fois sans résultat, lorsque, il y a quelque temps, en faisant des recherches sur Jean Petit, autre chantre papal devenu hérétique, nous eûmes le bonheur d'en trouver la solution.

Dans le *curriculum vitae* qui précède la requête[2] adressée en 1546, à l'électeur Frédéric, le Magnanime, afin d'obtenir l'autorisation d'ouvrir une classe de musique à l'Université de Wittenberg, Jean Petit raconte qu'en arrivant à Rome, en 1534, il fut immédiatement reçu comme chantre à la Chapelle pontificale, où il brillait à côté de son très illustre compatriote *Goudimel* et du grand contrepointiste Constanza Festa. — Jean Petit, dit Coclicus, comblé d'abord de faveurs par le pape, fut plus tard accusé d'hérésie et condamné à une détention perpétuelle. Mais, grâce à l'intervention d'un de ses anciens protecteurs, de l'évêque de Lodi, il sortit au bout de trois ans du château de Saint-Ange et se rendit en Allemagne. En 1545 il se fixa à Wittenberg, et y embrassa la réforme.

Ainsi, il n'y a pas à douter que Goudimel fut au service du pape, quoique le *liber punctorum* de 1534, retrouvé il y a quelques années, ne fasse mention ni de lui ni de Jean Petit.

ugonotti, sfacciatamente mostronne l'attaccamento con porre in musica i salmi tradotti da Cl. Marot e T. Beza mi *obliga a tirare un velo sopra la sua memoria.*

(La fin tragique qu'eut ce malheureux et méritant sujet, à Lyon, dans la sanglante journée du 24 août 1572, parce que mal conseillé il embrassa, à son retour en France, le parti des Huguenots, et y montra ouvertement son attachement en mettant en musique les Psaumes traduits par Cl. Marot et Th. de Bèze, m'*oblige à tirer un voile sur sa mémoire*.)

1. En parlant de la liste des chantres pontificaux avant Palestrina, Adami (*Osservazioni per ben regolare il coro della cappella pontificia, Roma* 1711, page 168) dit : Tutti i susdetti nomi sono confusamente notati di propria mano nel libro della nostre costituzioni ed in altri libri. Avendolo per tanto horati senz'ordine di tempo, non ho mancato di far tutte quelle necessarie diligenze per metterli in buona forma, ma le memorie perante nell'incendio del nostro archivo mi hanno privato di questa buona sorte. »

2. Aux archives de Saxe.

Le Dr J. Schlüter[1] le fait même maître de la Chapelle pontificale. Nous ignorons sur quoi il base cette assertion.

D'après Adami di Bolsena[2], Baini, Fétis, Ambros, Reissmann, etc. etc., Goudimel fonda à Rome, vers 1540, une école de musique et y eut comme élèves : Jean Animuccia, Alexandre Merlo, dit *della viola*, Betti ou Bettini, dit *il fornarino*, G. Pierluigi Palestrina et G. Maria Nanino; d'autres y ajoutent Morales[3], d'autres Constanzo Festa[4]; enfin M. Douen voudrait bien lui donner Orlandus Lassus, et M. le Dr H. M. Schletterer, Jannequin[5]!

Le premier de ces faits, la fondation d'une école de musique est indubitable. Sans preuves évidentes Baini n'en aurait pas parlé; il suffit pour s'en convaincre, de lire les quelques lignes que nous avons citées de lui. Quant aux élèves que l'on veut donner à Goudimel, la chose mérite d'être vérifiée. Procédons par ordre :

Animuccia Jean. — Les biographes font naître ce musicien soit vers la fin du XVe siècle, soit au commencement du XVIe, c'est-à-dire avant Goudimel! Ambros le cite parmi les compositeurs qui ont précédé Palestrina. Les œuvres d'Animuccia ne portent d'ailleurs nullement le cachet de l'école de Goudimel.

Merlo, Alexandre, dit della Viola. — Ce musicien entra à la Chapelle pontificale, le 21 décembre 1561[6] et y était encore en 1594[7]. Vers 1600 il se fit moine. Sa naissance ne peut donc guère être reportée avant 1530.

Betti ou Bettini, Stephan, appelé de son premier métier *il*

1. *Allgemeine Geschichte der Musik.* Leipzig, 1863, page 13.

2. Dans l'ouvrage cité, pages 169 et 181.

3. Martini, *Saggio di Contrapunto*, Bologna, tome I, page 63, et Fornari dans son histoire de la chapelle pontificale.

4. Schelle, *Die päpstlichc Sängerschule in Rom.* Wien, 1872, page 259.

5. *Studien zur Geschichte der Französischen Musik.* Berlin, R. Damköhler, 1885, tome III, p. 77.

6. Adami, page 175.

7. *Ibidem*, page 173.

fornarino, le boulanger, fit aussi partie de la Chapelle pontificale. Schelle[1] dit qu'il y entra en 1561. Cette date doit être erronée, car le 17 septembre 1565 Bettini fut licencié et pensionné avec d'autres chantres qui avaient, ou vingt-cinq ans de service ou la voix usée[2]. Danckerts, contrepointiste célèbre mentionne Bettini dans le factum qui relate le différend musical qu'il eut en 1555 avec Nicolas Vincento[3]. De 1570 à 1577, année de sa mort, Bettini a été maître de chapelle de la cathédrale San Petronio à Bologne[4]. On ne connaît de sa composition que le motet *verbum iniquum*, de la collection Kiesewetter[5].

Morales Christoforo. — Ce musicien est entré à la Chapelle pontificale en 1535[6]. Vers 1540 sa renommée était déjà grande. Plusieurs de ses compositions les plus remarquables ont été publiées à cette époque à Venise et à Lyon.

Nanino G. Maria. — D'après les biographes[7] cet artiste naquit vers 1540. Le 27 octobre 1577 il fut agréé à la Chapelle pontificale. Ses principales compositions ont été publiées de 1578 à 1600. Nanino est mort en 1609. — Rochlitz[8] le cite comme élève de Palestrina; il doit être dans le vrai.

Festa, *Constanzo* a fait partie de la chapelle papale de 1518 à 1545, année de sa mort[9]. Le quatrième recueil de motets publié par Petrucci, en 1519, contient de cet auteur le motet à six voix *Tribus miraculi.*

1. Schelle, ouvrage cité, page 262.

2. Archives de la Chapelle pontificale. Acte signé par les cardinaux Charles Borromée et Vit Vittelozi.

3. De la Fage, ouvrage cité, page 226.

4. G. Gaspari, *I musicisti Bolognesi*, 1875, page 13.

5. *Catalogue Kiesewetter*, Wien, 1847, page 12.

6. Schelle, ouvrage cité, page 260.

7. Fétis, vol. VI, page 278, dit : « Nanino né a Vallerano vers 1540, étudia le contrepoint à Rome dans l'école de Goudimel et fut le condisciple de Palestrina. » Quel non-sens en si peu de mots!

8. *Collection de morceaux de chant tirés des maîtres qui ont le plus contribué aux progrès de la musique*. Mayence, Schott, tome I, 2e partie, page 7.

9. Schelle, ouvrage cité, page 259.

Lassus, Orlandus, est arrivé à Rome en 1541 et fut nommé la même année maître de chapelle de Saint-Jean de Latran.

Jannequin. — Plusieurs recueils de chansons publiés, à Paris, en 1529 par Pierre Attaignant, contiennent des chansons de Jannequin !

Palestrina, Gio. Pierluigi. — Baini et ses imitateurs font naître ce maître des maîtres en 1524[1] puis arriver à Rome en 1540 pour faire ses études à l'école de Goudimel, etc.

Que faut-il penser de ces élèves dont en 1540, les uns étaient déjà célèbres et les autres à peine nés? On ne peut logiquement admettre jusqu'à preuve contraire, que Bettini et Palestrina. Mais Goudimel n'aurait-il formé que ce dernier, son mérite serait déjà immense.

Pour tenir avec succès une école de musique dans une ville où les célébrités musicales abondaient, une grande renommée était nécessaire. Goudimel qu'on veut faire naître en 1510, c'est-à-dire quatre ans avant Palestrina, pouvait-il, à une époque où les études étaient longues, avoir déjà cette renommée à l'âge de vingt-cinq à trente ans? Nous en doutons. Il ne faut d'ailleurs pas oublier qu'une école qui attirait en 1540 les élèves du dehors, devait avoir déjà donné ses preuves pour être arrivée là. Ces raisons nous autorisent, croyons-nous, à placer la naissance de Goudimel entre 1500 et 1505. Rochlitz prétend qu'il est né en 1500. Nous ignorons la source de ce renseignement.

Il est probable que Goudimel a tenu son école pendant qu'il était chantre. Vouloir *en faire une innovation d'une grande importance* : une école laïque *affranchie du joug sacer-*

1. La naissance de Palestrina doit être mise à l'année 1514. On lit sur son portrait au Quirinal : *Et vixit prope octagenarius;* et l'on sait qu'il est mort en 1594. Puis aurait-on nommé un jeune homme de 20 ans à un poste aussi élevé que celui de maître de chapelle de la cathédrale de Palestrina (L'acte passé en 1544 entre les chanoines de la cathédrale et G. Pierluigi se trouve aux archives de la ville natale de cet illustre maître). On voit que Baini est sujet à caution. N'a-t-il pas prétendu aussi que Palestrina était pauvre, tandis qu'on possède aujourd'hui les preuves du contraire?

dotal — une école laïque qui n'a formé que des chantres pontificaux! — c'est ignorer complétement l'état de la musique de ce temps. Il n'y avait alors pas de *système de musique populaire.*

Malgré le succès (vrai ou supposé) de son école, Goudimel dut quitter Rome avant l'année 1549. Quatre recueils de chansons, éditées en 1549 par Du Chemin — le premier porte la date du 20 janvier — contiennent des chansons de notre maître. D'autres chansons de lui ont vu le jour en 1550, 1551, 1552, 1553, etc.

En 1555 ont paru à Lyon, chez Guillaume Gueroult et Simon Du Bosc les premiers[1] psaumes de Goudimel. Nous donnons plus loin[2] la description de cette publication, restée inconnue jusqu'à présent. Malheureusement nous n'avons trouvé que le deuxième et troisième livre de ce précieux recueil.

Pendant son séjour à Paris, Goudimel s'est fait éditeur[3] en commun avec Du Chemin, comme le démontrent plusieurs recueils de musique dont on trouvera les titres à la Bibliographie.

Le premier psautier *connu* de notre maître est daté de 1564; malgré qu'il porte sur le titre : *nouvellement mis en musique*, nous ne croyons pas que ce soit le premier publié[4]. L'édition de 1568 (nº 37 de la bibliographie) veut aussi passer pour être *nouvellement mise en musique.*

Goudimel a-t-il vécu quelque temps à Metz? On pourrait le supposer. D'après une note due à M. O. Cuvier, ancien pasteur à Metz, le 18 mars 1565, Goudimel était parrain d'un enfant

1. Jusqu'à présent on a cru que les psaumes de 1562 étaient les premiers.

2. Nº 20 de la Bibliographie.

3. Fetis a dit *imprimeur,* ce que *la France protestante,* ne veut pas admettre et avec raison; seulement cette dernière a commis une erreur en parlant de *planches* de musique.

4. La Bibliographie du Psautier est encore incomplète. Depuis la publication du travail de M. Douen nous avons pu constater de nombreuses omissions. Nous citons, entre autres, à cause de sa date : *Pseaulmes cinquante de David, mis en vers françaiṡ par Cl. Marot; à Lyon, chez God. Marcellin Béringen frères,* 1548 (avec musique). Bibl. de Breslau.

à l'église réformée de Metz avec Mlle Catherine Senneton, fille du président de la justice, à laquelle il a dédié un des livres de son psautier de 1565 (voir le n° 36 à la bibliographie); un autre livre de ce psautier est dédié à Mgr d'Ausance, lieutenant général du roi à Metz.

Goudimel passa ses dernières années à Lyon. C'est de là qu'il écrivit à son ami Paul Mélisse[1] les deux lettres insérées dans *Schediasmatum Reliquiæ de Melissus*, 1575. Comme ce sont les seules relations qui nous viennent directement de lui nous ne pouvons nous dispenser d'en donner la traduction.

« P. Mélisse.

« Je t'envoie la seconde partie de ta poésie que j'ai mise en musique aussi bien que le temps me l'a permis. Accepte la avec la même bienveillance avec laquelle elle t'est offerte. Si j'avais eu plus de temps je l'aurais mieux faite et limée davantage. Sache que pour la mettre en bon état, j'y ai employé toute la journée de hier; mais c'est le sort des mortels de se tromper, surtout lorsqu'ils veulent faire trop vite. Si tu trouves quelques fautes, il t'appartient de les corriger, car je préfère montrer mon ignorance plutôt que de manquer à un homme tel que toi. Attends de moi tout ce qu'on peut demander à un ami. Salue en mon nom Truchetus, Comes et Brunellus. Adieu mon Mélisse. — Écrite le dernier novembre 1570. — A toi jusqu'à la mort.

CLAUDE GOUDIMEL. »

« A Paul Melisse, poëte couronné,

« Mon doux Melisse, j'ai reçu tes deux lettres et le Symbole en même temps que les élégantes poésies faites en ma faveur et que quelques savants ont trouvées excellentes. Excuse-moi si je ne t'ai pas répondu de suite, mais j'étais empêché par de nombreuses occupations au sujet d'argent prêté à...   , et qui m'a occasionné les plus grands désagréments, au point que je me vis forcé d'aller à Besançon où... demeure. Dès que, nanti de mon titre, je le sommai, il se bouchait tellement les oreilles, que je chantais à un sourd ou à un mort. Je le fis citer en justice, il comparut, et nous plaidâmes durant deux mois, non sans grands ennuis. Enfin lorsque de part et d'autre la cause fut suffisamment discutée, l'arrêt fut porté à son détriment de manière qu'il perdit

1. Melisse (Paul Schede) naquit à Melrichstadt le 20 décembre 1539 et mourut à Heidelberg le 3 février 1602.

le procès, tandis que je vis mes vœux accomplis. Ceci fait, je quittai Besançon pour me rendre à Lyon, mais j'eus à peine aperçu les murs de cette ville que je fus pris d'une fièvre pernicieuse et fort dangereuse qui me tourmenta et me secoua pendant trois mois entiers de la manière la plus étonnante.

Telle est la cause pour laquelle je n'ai pas encore pu mettre en musique le Symbole; mais dès que, avec l'aide de Dieu, j'aurai quitté mon nid, et que mes forces seront revenues, je prendrai de nouveau la plume à la main et j'y épancherai tout l'art dont les muses m'ont gratifié. Adieu, bien aimé Melisse, conserve-moi ton affection comme par le passé. Encore une fois adieu. Lyon, le 23 août 1875.

CLAUDE GOUDIMEL. »

Cet adieu fut son dernier. Les assassins le guettaient déjà. Goudimel fut une des victimes de la Saint-Barthélémy[1], cet

1. Voici le passage de Crespin (éd. de 1597, fol. 719) : « Claude Goudimel, excellent musicien, et la mémoire duquel sera perpétuelle pour avoir heureusement besongné sur les Pseaumes de David en François, la pluspart desquels il a mis en musique en forme de Mottets à quatre, cinq, six et huit parties, et sans la mort eust tost apres rendu cest œuvre acompli. Mais les ennemis de la gloire de Dieu, et quelques méchans envieux de l'honneur que ce personnage avoit acquis, ont privé d'un tel bien ceux qui aiment une musique chrestienne. » La relation du massacre à Lyon, qui renferme ce passage, est empruntée à une plaquette contemporaine émanant d'un témoin oculaire, et qui a été réimprimée, avec une autre, à Lyon en 1848 (*Histoire lamentable... des cruautés, massacres, assassinats...* par P. M. Gonon; voy. aussi sur la Saint-Barthélémy à Lyon, le *Bulletin* XVIII, 305, 353, 401, et H. Bordier, *La Saint-Barthélémy et la critique* p. 110, n.). Ce passage semble indiquer que Goudimel a été, comme beaucoup d'autres, victime de rancunes personnelles. Les pièces suivantes, empruntées à l'ouvrage si rare auquel nous devons les deux seules lettres connues de l'artiste (*Melissi Schediasmatum Reliquiae*, 1575), ajoutent qu'il fut, à demi mort, précipité dans la Saône.

I

IN EUNDEM GOUDIMELEM LUGDUNI INTERFECTUM ANNO CHRISTI MDLXXII. (Ces vers sont de P. Mélisse.)

Prensus ab externo si Goudimel hoste fuisses
Vector in Ionio Musice clare mari;
Ille tibi vitam vel non voluisset ademtam,
Lenitus cithara carminibusque tuis;
In tutos aliquis vel, sicut Ariona, Delphin
Tergore portasset te quasi nave locos.

acte sanglant dont la France restera éternellement souillée. Dieu, pour venger ce crime abominable, y fit tarir pendant

Audivere tuos Galli modulosque probarunt
Indigenae, decori queis tua musa fuit :
At datus es letho, licet insons, inque cruenti
Stagnanteis Araris praecipitatus aquas
Pro scelus indigenum ! nam barbarus hostis in hostem
Barbaricum LANIIS mitior esse solet.

(Au même Goudimel, assassiné à Lyon en l'an de grâce 1572.

Goudimel, illustre maître, si tu avais été fait prisonnier par un ennemi étranger en naviguant sur la mer Ionienne, celui-ci, charmé par le jeu de ta lyre et par tes chants, n'aurait certes pas voulu ta mort; ou, comme jadis Arion, quelque dauphin t'aurait porté sur son dos comme sur un navire, et conduit en lieu sûr. Tes compatriotes les Gaulois que ta muse honorait, bien qu'ils eussent entendu et loué tes chants et qu'ils n'eussent rien à te reprocher, t'ont précipité dans les flots de la Saône ensanglantée. Quel forfait ! Un barbare est d'ordinaire plus humain, à l'égard d'un ennemi barbare, que ces bourreaux !)

II

A. Du Cros[1] *à P. de Mélisse sur la mort de C. Goudimel.*

Pourquoi t'ébahis-tu, que malheureusement
On ait à Goudimel ainsi ravi la vie
Veu que de nuire à nul il n'eut jamais envie
Honoraut la vertu, cheminant rondement.
Pourquoi demandes-tu, si c'est le payement
De ses divins labeurs pour l'ingrate patrie ?
Oste de ton esprit, Melisse, je te prie,
Et cette question et cet étonnement.
Voudrois-tu de sa mort cause plus suffisante
Que d'avoir esté bon, et de vie innocente ?
S'il eust été athée, idolatre, ou sans foi,
Traitre, meurtrier, parjure abominable ;
Alors pourrois-tu bien, au regne ou tu nous voi,
Trouver cette mort rare, et fort esmerveillable.

III

De Interitu Claudii Goudimelis insignis musici
Johan Posthius[2].

Qui cygnos dulci superabat et Orphea cantu
Claudius, Eois notus et Hesperiis,

1. André du Cros, doct. en médecine de Saint-Bonnet-le-Chastel-en-Forez, est auteur d'un poème dédié à la reine de Navarre (1569).

2. J. Posth, médecin, né à Germersheim (Palatinat) en 1537, et mort à Mossbach en 1579.

longtemps la source de la musique nationale. A la couronne de lauriers de Goudimel est venu ainsi se joindre celle du martyre.

Un fervent catholique, critique musical des plus compétents, M. Ambros, a apprécié[1] comme suit les compositions de Goudimel :

Les travaux de Goudimel ont un attrait tout particulier, un charme plein de grâce, quelque chose de tendre, presque de féminin (trait qu'il partage avec Const. Festa) qu'on reconnaît surtout en les comparant aux compositions viriles et vigoureuses de Morales et d'Arcadelt. Lorsque ce trait se trouve dans l'œuvre de Palestrina, il est dû à son maître.

Heu facinus ! praeceps Araris turbatis in undas
Insontem medio liquit in amne animam.
Fleverunt Nymphae, deflevit Apollo jacentem,
Fudit et haec multo carmina cum gemitu :
Hinc procul, o Musae, procul hinc fugiamus alumnis
Gallia si nescit parcere saeva meis.

(*J. Posth sur la mort du célèbre musicien Claude Goudimel.*

Lui, dont les mélodies douces ont surpassé les cygnes et Orphée, Claude, célèbre dans l'Est et dans l'Ouest, fut précipité (ô forfait) dans la Saône, et y exhala au milieu des eaux son âme innocente. Les nymphes pleuraient. Apollon déplora sa mort, et fit entendre, entremêlé de sanglots, le chant suivant : Loin d'ici, ô Muses, fuyons loin d'ici, si la Gaule sauvage ne sait pas épargner mes disciples.)

IV

ACROSTICHE

Combien est l'homme heureux qui perdant cette vie,
La trouve dans les cieus ! Combien doit s'esjouir
A qui Christ avec soy donne pour en jouir
Une vie tirant une gloire infinie !
De ce monde la rage et fureur ennemie
Envahit meschamment (o triste souvenir)
Goudimel le divin qui nous faisait ouir
Odes du grand David en céleste harmonie.
Vi, maugré le gosier venimeux et cruel
Du Lyon infernal, saint chantre Goudimel
Je te voy maintenant dans l'angélique bande
Mariant à la voix les louanges de Dieu.
Entre les bons tu vis en ce tenebreux lieu
Leur laissant à jamais tes Psalmes pour offrande.

S[IMON], G[OULART], S[ENLISIEN].

1. Ambros, *Geschichte der Musik*, Band III.

« Dans certaines messes, comme dans celles de *Audi filio* et *de mes ennuys*, le style de Goudimel est tout à fait celui de Palestrina. Si l'on ne s'en est pas aperçu depuis longtemps on ne le doit qu'à la rareté des publications anciennes, ainsi qu'à la tendance de diviniser Palestrina, et à la répugnance de reléguer à sa véritable place l'histoire de la dégénération frivole de la musique d'église et de sa réforme par lui. Certes Palestrina est un esprit infiniment plus riche; et l'art de Goudimel, sa manière de faire, ne forment qu'un côté du talent de ce maître, qui n'a pas encore été atteint.

« Goudimel était animé au plus haut degré du sentiment du beau. Il n'y a pas de composition plus entraînante que le trio *Et resurrexit*, dont le ténor est empreint d'une exaltation juvénile et d'un sentiment surabondant, ou le *Benedictus* à trois voix de la même messe, qui ne le cède en rien au Benedictus de la *missa brevis* de Palestrina.

Et comment peut-on soutenir que le genre de *messe courte* soit une innovation de Palestrina, pour laquelle son ami Vittoria l'aurait félicité? Il est vraiment inexplicable qu'on puisse l'affirmer lorsqu'on connaît, de Goudimel, la messe pleine de charme *De mes ennuys*, dont le *Kyrié*, le *Christe* et le *second Kyrié* ne forment en tout que vingt et une mesures.

» Sa messe *le bien que j'ai* est parfaite, et en même temps d'une facture plus rigoureuse que ne sont ordinairement les compositions de Goudimel. Les messes *sous le pont d'Avignon* et *tant plus je mets* sont des travaux dignes du maître.

» Les motets de Goudimel comme celui à quatre voix *quidnam multiplicati*, ou celui à six voix *crux benedicta*, ont un air de famille avec ceux de Palestrina.

» Au nombre des compositions les plus brillantes et les plus belles, il faut compter son *salve-regina*. Vraiment remarquable, comme en général chez Goudimel, est la pureté de l'harmonie : les successions de quintes sont absolument évitées, qualité que Palestrina a héritée de lui. »

Dans ses psaumes (Éd. de 1580) et surtout dans ceux en forme de motets on retrouve toutes les qualités du maître. Goudimel, lui-même, a regardé ces derniers comme « le plus fidelle tesmoignage de tous ses labeurs les plus beaux, et comme le plus doux travail de sa vie, guidant son espérance aux cieux[1]. »

Il est vraiment regrettable que M. Douen se soit cru obligé

1. Sixième et huitième livre du Psautier de 1565, nº 36 de la Bibliographie.

de retrancher deux parties du Psaume CIV, qu'il a publié dans le tome II de *Clément Marot et le Psautier Huguenot.* Qu'étaient quinze ou vingt pages de plus, lorsqu'on en donne déjà soixante-quatre, d'un travail qui constitue un véritable monument des capacités artistiques de Goudimel!

Si le nom de Goudimel est resté attaché au Psautier de préférence à celui de Loys Bourgeois (son continuateur Pierre Dagues, n'est connu que depuis peu de temps) qui n'a fait qu'adapter les psaumes à des chants connus, c'est parce que *les trois parties qu'il a adjousté au chant des psaumes* (préface de l'édition n° 33) ont prévalu partout. Goudimel était d'ailleurs un compositeur bien supérieur à Bourgeois[1]; les changements vraiment maladroits, que ce dernier fit subir à quelques chants des toutes premières éditions ne font pas bien juger de son talent.

BIBLIOGRAPHIE

1549. — 1). *Premier livre contenant XXV chansons nouvelles à quatre parties en deux volumes, les meilleures et les plus excellentes qu'on a pu choisir entre plusieurs non encore imprimees par l'advis et jugemens de bons et scavans musiciens. Chez Nicolas Du Chemin à l'enseigne du Gryphon d'argent, rue Sainct-Jehan-de-Latran MDXLIX, avec privilège du roy pour six ans.* — A la fin : *Fin du premier livre des chansons nouvelles acheve d'imprimer ce* 20 *jour de janvier* 1549.

Chaque livre contient deux parties : Superius et Tenor, Contratenor et Bassus. — Bibl. de Ed. de Coussemaker[2].

1. Nous devons aussi refuser à Bourgeois le mérite d'avoir été le premier *qui ait démontré l'inconvénient des muances.*

2. Cette collection de chansons a été achetée à la vente Coussemaker par le libraire Olivier.

Chansons de Goudimel :

a) Je sens l'affection fol. 28,
b) La volonté si longtemps — 8.

1549. — 2). *Second livre contenant XXVI chansons nouvelles à quatre parties en deux volumes composées de plusieurs autheurs nouvellement imprimees à Paris*, 1549, *chez Nicolas Duchemin*, etc., comme au n° 1.

a) Je souffre passion d'une amoure fol. 22,
b) Joie et santé ma damoiselle — 9,
c) La terre, l'eau, l'air, le feu — 29.

1549. — 3). *Tiers livre contenant XXII chansons*, etc., comme ci-dessus.

a) Comme le feu sans chaleur fol. 22,
b) Du jeu d'aimer Martin — 9,
c) Post a esgaré par trop adventureux — 6.

1549. — 4). *Quart livre, contenant XXIIII chansons*, etc., comme ci-dessus.

a) Amour que tu me fais de mal fol. 20,
b) D'amour me plaintz — 8,
c) Robin voulait sa femme battre — 26.

1550. — 5). *Cinquiesme livre, contenant XXV chansons*, etc., comme ci-dessus.

a) Ce disoit une jeune dame fol. 14,
b) Jamais amour sans guerre — 30,
c) Telz menuz plaidz — 20.

1550. — 6). *Sixiesme livre, contenant XXV chansons*, comme ci-dessus.

a) Or a ce jour le verd fol. 4,
b) Puisque voulez que de vous — 16,
c) Qui veult savoir quelle est m'amie — 10.

1550. — 7). *Septiesme livre, contenant XXIX chansons nouvelles*, etc., comme ci-dessus.

a) O qui aura sur mon heur fol. 22,
b) Qui la vous faict tant — 10,
c) Si la rose croist sans l'espine — 24.

1550. — 8). *Huitiesme livre, contenant XXV chansons*, etc., comme ci-dessus.

a) Au moins mon Dieu fol. 8,
b) Ce qui pour moi en ce monde — 28,
c) Tant de beaulté — 4.

1551. — 9). *Neufiesme livre contenant XXVII chansons*, etc.

a) Faisons le dire mensonger fol. 2,
b) Rien plus ne quiers, madame — 32,
c) Si l'amitié n'est que conjonction — 4.

1552. — 10). *Dixiesme livre, contenant* XXVI *chansons*, etc.

a) De plus aimer fol. 2,
b) Et vrai Dieu que l'on sera — 4,
c) Je viens, je me pourmene — 18.

1552. — 11). *Les amours de Ronsard, musique à 4 parties par Certon*, Goudimel, *Muret, Iannequin*. Paris, 1552. (Catalogue Farrenc, p. 54, nº 604).

1553. — 12). *Liber quartus ecclesiasticarum cantionum quatuor vocum, vulgo moteta vocant, tam ex veteri quam ex novo testamento ab optimis quibusque huius aetatis musicis compositarum. Antea nunquam excusus. Antwerpiae excudebat, Tilemanus Susato e regione statere nove. Anno MDLIII : Cum Gratia et privilegio Cesareae Majestatis*. In-4. obl. 4 livres. (Bibl. Upsal, Munich, Cassel, Augsbourg, Berlin, Londres British Museum). A été réédité en 1554.

a) Domine quid multiplicati sunt, et (2e partie) Ego dormivi fol. 7.

(Ce motet a été réédité en 1559 par J. Montanus et Neuberus dans *Tertia pars, Magni operis musici continens clarissimorum.*)

1553. — 13). *Canticum beatae Mariae Virginis* (*quod vulgo magnificat inscribitur*) *ad proportionem musicœ modulationis, secundum octo canendi modos; diversorum authorum sedulitate digestum, ac nunc primum in lucem editum, tertio cal. Decemb*. 1553. — *Parisiis, Ex typographia Nicolai Duchemin et* Claudii Goudimel *sub insigni Gryphonis argentei, via ad D. Joannem Lateranensem cum privilegio regis, ad sexennium*. In-fol. de 22 feuillets. (Bibl.

Munich.) A été textuellement reproduit en 1554. Voir le n° 15.

a) Magnificat primi toni fol 1,
b) — octavi — — 23.

1553. — 14). *Premier livre contenant XXVI chansons nouvelles en musique à quatre parties en deux volumes imprimees par la veufve de Pierre Attaignant demourant à Paris*, en la rue la Harpe pres S. Cosme XXIII de juillet MDLIII. Avec privilège du roi pour neuf ans. In-4° oblong. (Bibl. Coussemaker.)

a) Je l'acollerai tantost fol. 13,
b) O mort de ma vie — 23.

1554. — 15). *Missae duodecim cum quator vocibus a celeberrimis authoribus conditae, nunc recens in lucem editae atq. recognitae. Item undecim moduli festorum solennium cum quatuor et quinque vocibus : una cum cantico beatæ Mariæ Virginis (quod vulgo magnificat inscribitur) secundum octo canendi modos. Omnia et simul et seorsim excusa haberi possunt. Quae, quo ordine sint digesta et a quibus authoribus conscripta sequens pagella docebit. Parisiis, ex typographia Nicolai Du Chemin sub insigni gryphonis argentei, via ad D. Joannem Lateranensem, 1554, cum privilegio regis ad sexennium.* In-fol. de 76 feuillets. (Bibl. Munich.) Page 2 l'index; page 3 : *Studiosis musicis lectoribus Nicolaus Du Chemin Agendicensis Lutetiae Parisiorum*, 6 *Idus Octobris* 1554, puis *Claudii Godimelli Vesontini ad lectorem.* (Dix lignes dans lesquelles il se dit l'éditeur de cet ouvrage.)

a) Missa super : Il ne se trouve en amitié fol. 5.
b) Moduli : In die festo D. Joanni ; Gabriel Angelus — 5,
c) — De beata Maria ; Ista est speciosa — 7,
d) — In die festa Nativit : Hodie nobis — 9,
e) — In die Epiphaniae : Videntis stellam — 10.

Ce volume contient aussi, comme le titre l'indique, les magnificat publiés en 1553 (n. 13). Les moduli de

ce volume ont été publiés à part la même année par Du Chemin : *Moduli undecim Festorum*, etc.

1554. — 16). *Unziesme livre, contenant XXII Chansons nouvelles*, etc., comme au nº 2.

a) Amour longtemps m'a tenu fol. 6,
b) Je m'asseurois que ce petit archier — 26,
c) Si l'on donnoit à l'aimant — 8.

1555. — 17). *Q. Horatii Flacci poeatæ lyrici odae omnes quotquot carminum generibus differunt ad rhythmos musicos redactae. Parisiis ex typogr. Nic. Duchemin et Claudii Godimelli.* 1555.

1555. — 18). *Quartus liber modulorum, quatuor, quinque et sex vocum (quos vulgus, moteta vocat) à quibusvis celeberrimis authoribus excerptus et nunc primum in lucem aeditus.* Ex officina Simonis a Bosco *et Guilielmi Gueroult.* 1555. (Bibl. Proske, Regensburg). In-16 obl.

a) Le motet : Videntis stellam. page 14.

1555. — 19). *Chansons spirituelles par Marc Antoine de Muret, mises en musique à quatre parties par Cl. Goudimel. Paris, par Nicolas Duchemin, à l'enseigne du gryphon d'argent*, 1555 (contient 19 chansons).

1555. — 20). *Le | second livre de Pseaulmes et | sentences, tirees tant du Psalmiste royal que des autres saincts prophetes : mis en musique | en forme de motetz par divers excellens musiciens. | De l'imprimerie* de Simon du Bosc et | Guillaume Gueroult | 1555 | Petit in-16 oblong. (Bibl. du Lycée musical de Bologne.) — 4 volumes.

Au verso du titre on lit :

Pierre Vallete [1] musicien, aux amateurs de musique S(alut).

En ces livretz bien petitz
Trouverez grand'melodie,
En accordz et sainctz escritz

1. Pierre Vallette remplaça, en mai 1553, Loys Bourgeois comme chantre (Genève), mais après huit mois il dut céder la place à Guillame de la Mole. — P. Valette figure aussi comme éditeur d'un psautier de 1563.

Qui rendront l'ame esiouye.
Chacun donques se desdie
A y chanter hautement,
La lettre et chant vous convie,
Chantez de cœur humblement.

La musique commence à la page 3 et finit à la page 77.

A la page 78 se trouve la *Table des Pseaulmes contenus en ce present livre* :

Aux parolles que je veux dire (Ps. V).	*Cl. Goudimel*	fol. 11,
Convertissez vous à moy	*F. Gindron* [1]	— 3,
Dès qu'adversité nous offense (Ps. XLVI).	*Cl. Goudimel*	— 35,
Enfans qui le Seigneur servez (Ps. CXIII).	*Cl. Goudimel*	— 27.
Jusques à quand seras tu dissolue	*F. Gindron*	— 5.
Il faut que de tous mes esprits	*Archadelt* [2]	— 64,
Leve le cœur, ouvre l'oreille (les Comm.)	*B. le Bel* [3]	— 70,
Mon Dieu preste moy l'aureille (Ps. LXXXVI)	*Cl. Goudimel*	— 41,
O Seigneur corrige moy	*F. Gindron*	— 9,
O bienheureux celui (Ps. XXXV).	*Cl. Goudimel*	— 53,
O souverain pasteur et maître	*B. le Bel*	— 74,
Père de nous qui est la haut es cieux	— —	— 76,
Père éternel qui nous ordonne	— —	— 75,
Que mes yeux soient jettant larmes	*F. Gindron*	— 7,
Seigneur Dieu oy l'oroison (Ps. CXLIII).	*Cl. Goudimel*	— 21.

Le *tiers livre* ne contient que des chansons spirituelles ; nous en parlerons dans un travail que nous préparons sur un recueil de Psaumes de 1553.

1556. — 21). *Sixième livre de chansons nouvellement composées*

1. Il est à supposer qu'il s'agit ici de Gindron dont Viret écrivaît à Calvin le 21 juillet 1542 : « Decrevimus propediens psalmos canere quos Gindronus ad numeros composuit vostris multo faciliores, quos mallim excusos fuisse quam quibus usi fuimus. » Dans la dédicace aux seigneurs de Berne de *Les Proverbes de Salomon*, etc., Lausanne 1556, Gindron dit : « Par ainsy, comme peu de temps a, je m'adonay a mettre en chant de musique quelques Pseaumes qui pour le iourd'hui sont chantez es Eglises de vostre subjection à la louange de nostre bon Dieu » (nous possédons un exemplaire de ce petit volume). François Gindron était un excellent musicien. Dans le Recueil de motets cité sous le n° 18 se trouve à la page 3, le motet : *Audite vocum meam*, de ce compositeur.

2. Célèbre musicien, chantre papal vers 1540.

3. Un Le Bel est entré à la chapelle pontificale en 1561.

à quatre parties de plusieurs autheurs. Imprimé en quatre volumes, à Paris 1556. *Par Adrien Le Roy et Robert Ballard, Imprimeurs du Roy.* In-8, obl. (Bibl. Nationale, Paris). Réédité avec des variantes en 1559 et en 1569 (Bibl. d'Upsal).

a) Si planteray ie le may.

1557. — 22). *Setieme livre*, etc., comme au n° 21.

a) Certes mon œil fut trop.

Réédité en 1569 et en 1573 (Bibl. d'Upsal).

1557. — 23). *Huitieme livre*, etc., comme ci-dessus.

a) Je ne t'accuse amour
b) Si ce n'est un grief que

Dans l'édition de 1559 il y a cette seconde et

c) Une jeune pucelette grasselette

L'édition de 1572, rééditée encore en 1575 ne contient que la seconde de ces chansons.

Sous le n° 309, à la page 32 du Catalogue de Gaetano Gaspari sont indiqués dix-neuf livres de chansons de Goudimel et autres, publiés de 1564 à 1567 chez Ad. Le Roy et Ballard. Il s'agit, croyons-nous, d'une réédition de la collection ci-dessus mentionnée.

557. — 24). *Canticum Beatae Mariae Virginis* (*quod Magnificat inscribitur*) *octo modis a diversis auctoribus compositum, nunc primum in lucem aeditum quod sequens tabella indicat.* Index :

Primi toni :	*Arcadet :*	fol. 2,	*Quinti toni :*	*Leschenet*	fol. 14,
Secundi —	*Maillard*	— 6,	*Sexti* —	*Cadeae*	— 17,
Tertii —	*Goudimel*	— 9,	*Septimi* —	*Certon*	— 20,
Quarti —	*Maillard*	— 11,	*Octavi* —	*Claudin*	— 24.

Lutetiae, apud Adrianum Le Roy et Robertum Ballard, Regis typographos, in vico Sancti Joannis Bellouacensis, sub intersignio divae Genovefes 1557. *Cum privilegio regis ad decennium.* Gr. in-fol. de 26 feuillets (Bibl de Vienne, Augsbourg, Kœnigsberg, etc.)

1558. — 25). *Missae tres a Claudio de Sermisy, Joanne Maillard, Claudio Goudimel, cum quator vocibus conditae : et nunc primum in lucem aedite, ad imitationem modulorum, ut sequens tabula indicabit.*

Plurium modulorum,	*Cl. Sermisy,*	fol. 10,
Je suis desheritee	*J. Maillard,*	— 2,
Le bien que j'ai	*Cl. Goudimel,*	— 18.

Lutetiae, apud Adrianum Le Roy, etc. Gr. in-fol. de 24 feuillets (Bibl. Vienne, d'Upsal, Kœnigsberg, etc).

1558. — 26). *Missae tres à Claudio Goudimel praestantissimo musico auctore : nunc primum in lucem œditae cum quatuor vocibus ad imitationem modulorum : ut sequens tabula indicabit. Lutetiae apud Adrianum le Roy,* etc. Gr. in-fol. 28 feuillets (Bibl. Kœnigsberg).

a) Audi filia	fol. 2,
b) Tant plus je metz	— 12,
c) De mes ennuys	— 22.

1559. — 27). *Neuvieme livre de chansons,* etc. Voir le n° 21.

a) Bon iour mon cœur
b) Je sens en moi croistre l'ardent desir
c) Ne pensés pas vous monstrer
d) Si l'une estoit an corps semblable
c) Vous m'avez promis.

La réédition de 1569 (Bibl. d'Upsal) ne contient que les 3 dernières.

1559. — 28). *Trezieme livre de chansons,*etc. Voir le n° 21.

a) Chacun qui me voit tous les jours.

Les rééditions de 1569, 1573 et 1578 ne donnent pas cette chanson.

1561. — 29). *Douzieme livre de chansons,* etc. Voir le n° 21.

a) Plus tu cognois.

Les rééditions de 1575 et 1581 ne contiennent pas cette chanson.

1562. — 30). *Pseaumes de David mis en musique à quatre parties en forme de motets par Claude Goudimel. Paris, Adrien Le Roy et Robert Ballard*, 1562. In-4. Doit être une réédition des Psaumes du n° 20.

1563. — 31). Choron et Fayolle citent dans leur *Dictionnaire historique des musiciens*, à la page 285, tome I, une édition de Psaumes de Goudimel, de cette année.

1564. — 32). *Les cent cinquante Psaumes de David, nouvellement mis en musique à quatre parties par Cl. Goudimel. Paris, Adrien Le Roy et Rob. Ballard.* 1564, in-8 obl. (Cat. Coussemaker, n° 877, vendu au libraire Olivier. Bruxelles).

1565. — 33). *Les Pseaumes mis en rime françoise par Clement Marot et Theodore de Beze, mis en musique à quatre parties par Cl. Goudimel. Par les héritiers de François Jaqui*, 1565 Petit in-16. (Bibl. du Conservatoire de Paris, Bruxelles, Breslau, etc.)

1565. — 34). Titre comme au n° 32. (Bibl. de M. Lutteroth). — Une édition hollandaise en a été faite en 1620 par Andries Clouck à Leyde.

1565. — 35). Une autre édition en huit livres a paru la même année à Paris. Walther la cite dans son lexique (1732) à la page 274, et le compositeur suisse J. L. Steiner en parle dans une de ses publications parue à Zurich en 1734. Il ne faut pas confondre cette édition avec la suivante.

1565-66. — 36). *Les Psalmes de David compris en huit livres mis en musique à quatre parties en forme de motets, par Claude Goudimel.* Paris, *Adrien Le Roy et Robert Ballard.* In-4 oblong. (Les trois derniers livres à la Bibl. Sainte-Geneviève, Paris. Voir Douen, t. II, p. 30 et suivantes.)

1568. — 37). Même titre qu'au n° 32. — 80 feuillets très petit in-4° obl. Catalogue Detloff.

1. Dans l'introduction (page 2) de *Bassus generalis davidica Das ist Generalbass über die Psalmen Davids wie selbige von Cl. Goudimel in vierstimmige Musik gebracht*, etc. In-4° obl. — Steiner s'est servi de l'éd. mentionnée, n° 35.

1572. — 38). *Mellange de chansons tant des vieux autheurs que des modernes à cinq, six, sept et huict parties. A Paris par Adrien Le Roy et Robert Ballard. Imprimeurs du Roy,* 1572. *Avec privilège de Sa Majesté.* — Petit in-4 obl. 6 livres (Bibl. d'Upsal).

a) Amour me tue fol. 24,
b) Allez mes soupirs amoureux — 44.

1573. — 39). *Onzieme livre de ehansons,* etc., comme au n 21 (Bibl. d'Upsal).

a) Du jour ou je feuz amoureux fol. 8,
(Chasse de la perdrix).
b) Tu me fais mourir — 14.
(Guerre marine).

Les éditions précédentes de ce livre nous sont inconnues.

1574. — 40). *La fleur des chansons des deux plus excellents musiciens de nostre temps, à scavoir de M. Orlande de Lassus et de M. Claude Goudimel. Celles de M. Claude Goudimel n'ont jamais esté mises en lumière. Premier livre à quatre parties. Lyon, Jean Bavent.* 1574. In-12°, obl. (Bibl. Nationale, Paris).

a) L'heureux désir,
b) Messire Pierre estonne.

1574. — 41). *La fleur des chansons,* etc. Deuxième *livre à cinq parties...* contient 8 chansons de Goudimel.

Çes deux livres ont été réédités en 1576.

1577. — 42[1]). *Premier livre du meslange des Pseaumes et cantiques à trois parties recueillis de la musique d'Orlande de Lassus et autres excellens musiciens de nostre temps,* 1577. — Petit in-4 obl. *Bibl. de Munich.* Dédié à Iean Goulart[2] *controlleur des aides pour le roi en l'eslection de Senlis.*

1. M. Douen, en citant ce livre et le suivant (tome II, page 339) dit : « Il serait bien surprenant qu'il n'y eut pas quelques-uns de nos pseaumes dans ces recueils. » Nous croyons donc bien faire en publiant leurs index.

2. Un parent du pasteur Simon Goulart. La dédicace est signée. De vostre mai-

Suzanne un jour	J. de Castro	fol.	2,
Sur tous regrets	— —	—	3,
Quand l'homme honneste	— —	—	4,
Ouvre mes yeux, afin que	Noé Faignient	—	5,
Que peut au fol richesse	— —	—	6,
Mon Dieu, mon Dieu pourquoi	Arcadelt	—	7,
Dieu est regnant	—	—	8,
O mort amère es-tu	Noé Faignient	—	9,
Donne secours	J. de Castro	—	10,
Change mon cœur	— —	—	11,
Ta voix, o Dieu	Gér. Turnhout	—	12,
Pourquoi font bruit	— —	—	13,
Du faux désir	Crequillon	—	14,
Susanne un jour	Gér. Turnhout	—	15,
Mon cœur se rend	— —	—	16,
Resveillez vous donc	— —	—	17,
Las voulez vous	— —	—	18,
Du fond de ma pensée	— —	—	19,
O Dieu ce qu'on peut	Noé Faignient	—	20,
Mon cri Seigneur	Crequillon	—	21,
Qui maintient les rois	*Cl. Goudimel*	—	22,
Si quelque injure	— —	—	23,
Laetatus sum	Orl. Lassus	—	24.

1577. — 43). *Livre second*, etc., comme au précédent.

Vostre éternel	Noé Faignient	fol.	1,
En languissant	Crequillon	—	5,
Sentant du péché	—	—	6,
Ne permets plus	J. de Castro	—	7,
Reviens à moi	— —	—	8,
Susanne un jour	Severin Cornet	—	9,
Mon cœur se rend	— —	—	10,

son ce 28 iour de novembre 1576, S. G. S. (Simon Goulart de Senlis). Simon Goulart a été l'éditeur du *Thresor de musique d'Orlande de Lassus, contenant des chansons à quatre, cinq et six parties*. 1576 (Bibl. de Munich.) Dans la dédicace, à Philipp de Pas gentilhomme, signée S. G. S. on lit : « En ostant quelques mots ou plusieurs et les accommodant (au moins mal qu'il m'a esté possible) à la musique, j'ai rendu ces chansons honnestes et chrestiennes pour la plupart. » Les chansons ainsi accommodées sont celles de *Mellange d'Orlande de Lassus*, etc., 1570. Le *Thresor* est sorti des presses de Pierre St-André à Genève, les mêmes types ont servi à l'impression du Psautier de 1580 (voir le n° 44.)

Pis ne me peult venir	Noé Faignient	—	11,
Susanne un jour	— —	—	12,
A qui me dois-je	Gr. Turnhout	—	13,
Toute gloire	— —	—	14,
Tout ce qu'on peut	J. de Castro	—	15,
Mon cœur redoutant	— —	—	16,
Peché me donne peine	N. Faignient	—	17,
Sus qu'un chascun,	*Cl. Goudimel*	—	18,
Si mon souspir,	— —	—	19,
Las me faut il tant,	Sev. Cornet	—	20,
Le rossignol plaisant,	J. de Castro	—	21,
Au monde vais-je	— —	—	22,
Mes pas Seigneur	— —	—	23,
Domine non est	Orl. Lassus	—	24,
Beati omnes	— —	—	26.

1580. — 44). *Les cent cinquante Pseaumes de David, nouvellement mis en musique à quatre parties par Claude Goudimel. Genève, Pierre de Saint-André* 1580. In-12 obl. en 4 vol. (Bibl. de l'Arsenal, Paris).

1583. — 45). *Vingt deuxiesme livre de chansons à quatre et cinq parties d'Orlande de Lassus et autres, imprimé en quatre volumes. A Paris MDLXXXII. Par Adrien Le Roy et Robert Ballard.* Petit in-8 obl. (Bibl. Berlin).

a) Au sainct siege d'amour.

1597. — 46). *Cinquante Pseaumes de David avec la musique à* 5 *parties d'Orl. de Lassus. Vingt autres Pseaumes* à 5 et 6 parties par divers excellens musiciens de nostre temps. Heidelberg, de l'imprimerie de Jérosme Commelin, 1597. (Bibl. de Breslau.)

a) A toy mon Dieu (Ps. CXXIII), 2 parties
à 5 voix 1re partie, page 82,
2e — — 86.

Enfin un grand nombre de compositions de Goudimel ont été rééditées dans ces derniers temps, notamment par M. Van Maldeghem dans le *Trésor musical*, et par M. Douen dans *Clément Marot et le Psautier Huguenot.*

GEORGES BECKER.

DOCUMENTS

IN MEMORIAM

1572

Aussi longtemps que les héritiers du système religieux qui a inspiré et justifié la Saint-Barthélémy s'efforceront d'en atténuer l'horreur en en flétrissant les victimes ou en la représentant comme un acte de représailles[1], nous considérerons qu'il est de notre devoir de rappeler, soit la vérité, soit le douloureux frémissement qui saisit alors les cœurs non endurcis par le fanatisme. Voici d'abord un extrait des *Registres manuaux du Conseil* (municipal) *de Lausanne* que M. H. Bordier doit à l'obligeance de M. le pasteur Ernest Chavannes et qu'il a bien voulu nous communiquer. Cet extrait précède celui qui renferme de si horribles détails sur le massacre à Lyon, et qui a été imprimé par M. Bordier dans son ouvrage sur la *Saint-Barthélemy et la critique historique*, p. 110, note.

Vendredi, 5 septembre 1572.

Messieurs ont esté assemblés pour pourveoir à la garde de leur ville, causant les occurens présent et choses pitoyables advenues en France, ayant le roy de France derechefz rompu le dernier édict de paciffication contre les chrestiens et ceulx de l'esglise refformée et infringy sa foy, y avoir esté usé par trahison, flatteries pour les surprendre, mesmement pour myeulx attrapper les princes et principaulx de la religion refformée de France auroit fainct de donner sa sœur en mariage au roy de Navarre et conviant et faisant appeler lesd. princes et principaulx en court, a esté commencé à meurtrir mons^r l'admiral de France et aultres des principaulx à l'instant massacrés, quelz de ce ne s'en doubtoient, et suyvamment et par mesme instant a esté mandé par toutes les villes de la France clorre

1. Voy., entre autres, un article d'une insigne perfidie que M. D. D'Aussy vient de faire paraître dans la *Revue des questions historiques* du 1er juillet 1885, sur le *Caractère de Coligny*, et auquel nous nous proposons de répondre comme il convient, un peu plus tard.

icelles et de massacrer noz frères chrestiens, ce que a esté misérablement exécuté. Dieu veuille jecter l'œil pitoyable sur les siens et sur son église.

On a lu plus haut quelques-unes des poésies inspirées par la nouvelle de la mort tragique de Claude Goudimel. En voici d'autres qui célèbrent la plus illustre de toutes les victimes, l'amiral de Coligny, et qu'on pourra opposer à l'apologie des assassins récemment mise en lumière par M. K. de Lettenhove (*Huguenots* et *Gueux*, III, 20). Nous avons trouvé ces sonnets il y a quelques années, à Londres, en parcourant au *Record Office* les papiers d'État relatifs à la Saint-Barthélémy (*Foreign Eliz.*, vol. CXXIV, 273, fol. 160 et 161). Le même volume renferme aussi deux poèmes : l'un, assez médiocre, sur Jeanne d'Albret (deux cent trente-deux vers), l'autre, de deux cent vingt-sept vers, sur Coligny. Ce dernier vaut, croyons-nous, la peine d'être lu. On en trouvera, ainsi que du précédent, une copie à la bibliothèque de la Société.

N. W.

SONNETS

SUR LA MORT DE GASPARD DE COLLIGNY SEIGNEUR DE CHASTILLON, ADMIRAL DE FRANCE, MASSACRÉ A PARIS LE 24 AOUT 1572.

I

La guerrière vertu, la police équitable
Et le crestien vouloir à piété dressé,
Est par le monde ingrat souvent récompensé
De mort, de honte et blâme à tels inévitables :

Un généreux Caesar dont la fin lamentable
Suyt tant de grans exploits, tel exemple a laissé,
Aussi l'injuste ban d'Aristide chassé
Pour sa rare justice à nulle autre imitable.

Les sainctz martirs pour Christ mis soubz la tombe noire
En font semblable foy. Entre lesquelz la gloire
De ce grand Collígny luyt comme un astre aux cieux.

Grand guerrier, pollitic et vray martír fidelle

Qui a par mort, par honte et blasme injurieux
Vye, honneur devant Dieu et louange immortelle.

II

Pleurons, France, pleurons; mais que nous sert le pleur?
Souhaittons aux tirans mille mortelles peynes;
Mais de quoy serviroient tant de parolles vaines,
Puis que par là ne peult cesser nostre malheur!

Taschons a esmouvoir par nostre aspre douleur
A la tendre pitié leurs âmes inhumaines;
Non, car aultant vauldroit des bruslantes arênes
Penser par un peu d'eau esteindre la chaleur.

Vivrons-nous donc encor? Nous mourons tous les jours
Et nostre estre pourtant ne peult finir son cours,
La mort s'enfuyt de nous plus nous la voulons suyvre.

Puis donc que l'estat de nostre vie est tel
Essayons de cercher par le danger mortel
A vivre saintement ou à mourir pour vivre.

III

Ny des Grecs irritez l'umeur belliqueuse
Ny des aspres combats lespesse quantité
Ny les efforts cruelz d'Aracide indompté
Ny du fils de Tidé la dextre glorieuse

Ny le long temps passé soubz la guerre ennuyeuse
Sans le cheval trompeur n'eussent oncq surmonté
Le superbe Illyon lequel a remporté
Par ceste extreme fin une gloire fameuse.

Ainsi l'Hector françois, ny par la guerre ouverte
Na pu estre vaincu, ny par temps ni par perte,
Ny par redoublement de cent travaux divers.

De la trahison seule a pu tirer son estre
Ceste exécrable mort qui fait son nom renaistre,
Son nom riche ornement de tout cest univers.

LA RÉVOCATION EN DAUPHINÉ

EN AOUT 1685

Voici la suite des pièces publiées dans les nos des 15 juin et 15 juillet derniers. On trouvera celles-ci aux fos 105, 113 et 117 du vol. 8826 du *Fonds français*. On nous permettra d'appeler l'attention sur la lettre de Louis XIV qui montre si naïvement les charitables dispositions du clergé de cette province. N. W.

Monsieur,

Ayant informé le Roy du contenu du mémoire que vous m'avez envoyé touchant les temples de la valée de *Pragelas*[1] que vous avez estimé pouvoir estre convertis en églises et de ce que l'on vous a asseuré estre de plus convenable pour la disposition des biens dont jouissoient les consistoires, je vous envoye l'arrest que Sa Majesté a rendu sur ce sujet afin que vous le fassiez exécuter. Et au premier jour je verray le dernier mémoire que vous avez adressé en réponse de celui de M. l'abbé de Musy pour ce qu'il croit pouvoir avancer les conversions dans ce pays. Je suis toujours,

Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur,

CHASTEAUNEUF.

A Versailles, le 6 aoust 1685.

A Versailles, le 30 aoust 1685.

Monsieur,

J'ay rendu compte au Roy de ce que vous m'avez écrit au sujet du sr *Beaufort*, gentilhomme de Dauphiné. Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire qu'Elle vouloit bien accorder la confiscation de ses biens à son frère qui est capitaine dans le régiment d'Arnolfini, mais seulement en cas qu'il se convertisse.

Le procureur du Roy de *Crest*[2] a donné avis au Roy que la nommée *Vincent* du lieu de *Gigors*[3] qui s'estoit autrefois convertie estoit retournée au presche, qu'on luy faisoit son procez, et au ministre

1. *Pragela*, colloque du Val-Cluzon.
2. Voy. Arnaud, *Protest. du Dauphiné*, II, 268.
3. Annexe de *Beaufort*, voy. *Ibidem*, II, 331.

du lieu de *Beaufort* qui l'a receüe dans son temple, que cette fille estoit repentante de son crime et s'estoit confessée. Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire que vous fassiez scavoir audit procureur du Roy de Crest qu'elle vouloit bien luy accorder sa grace si sa conversion estoit sincere, et vous m'envoyerez s'il vous plaist un mémoire à cest effet pour le luy faire expédier.

Je suis, monsieur,

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

De Croissy.

Mons. Le Bret,

Les habitans catholiques des communeautez de *Chateaudouble*[1] et *Peyrus* m'ont fait représenter que lesd. lieux ont servy de tout temps de retraitte aux huguenots de Dauphiné dans leurs révoltes et encore dans la dernière, que les biens que les nommez Durand et Blanche, chefs de cette révolte et exceptés par l'amnistie y possédoient, sont sur le point d'estre adjugez et qu'il me plust ordonner qu'ils fussent subrogez aux enchères de ceux de la R. P. R., à condition qu'elles seront faites sans abus, et qu'en cas qu'il y en ayt que la connoissance vous en soit renvoyée; mon intention est que vous examiniez cette affaire et que vous me rendiez compte incessamment si cette demande peut estre accordée.

Les *catholiques* de la ville de *Die* m'ont fait demander que je leur accordasse le temple de cette ville pour y faire une église parochialle, ils prétendent qu'il a esté autres fois usurpé sur l'église.

L'*Evesque de Grenoble* m'a aussi fait demander le temple de cette ville pour en faire une paroisse, la maison du diacre pour la maison curialle et le cimetière pour en faire un des catholiques; vous prendrez connoissance de ces deux demandes sur lesquelles, après que vous aurez entendu les parties intéressées, vous en dresserez vostre procès-verbal que vous m'envoyrez avec vostre avis.

Les Augustins déchaussez de ma province de Dauphiné ont des différens avec quelques uns des religieux du mesme ordre ainsi que vous connoistrez plus particulièrement par le mémoire que je fais joindre à cette lettre; mon intention est que vous examiniez les

1. Voy. Arnaud, *Protestants du Dauphiné*, II, 219.

moyens qui pouroient restablir la paix entre ces religieux et que vous m'en rendiez compte.

Le nommé *Pierre Simond* habitant de *la Coste-de-Saint-André*[1] en Dauphiné m'a fait représenter que son père, en haine de sa conversion l'a exheredé, et qu'il me plust interposer mon autorité pour faire casser son testament. Quoyque cette affaire soit de la compétance des juges ordinaires, mon intention est que vous en preniez connoissance et que vous empeschiez qu'on ne fasse aucune injustice audit Simon.

L'*Evesque de Valance* m'a fait demander que conformément à ce qui se pratique dans la province de Languedoc, [où] ceux qui se sont convertis à la religion catholique sont exempts des impositions qui se font au sujet des dernières rebellions, il me plust en décharger aussy mes sujets de Dauphiné qui se sont convertis ou se convertiront, mon intention est que vous examiniez cette demande et que vous me donniez vostre avis s'il y a lieu de l'accorder. Et la présente n'estant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ayt, mons. Le Bret, en sa sainte garde. — Escrit à Versailles, le 31 aoust 1685.

LOUIS (signature originale).
COLBERT.

A mons. Le Bret, conseiller en mes conseils, maistre des requestes ordinaires de mon hostel, intendant de justice, police et finances en Dauphiné.

RECENSEMENT DE LA RÉVOCATION EN LANGUEDOC

(16 AOUT 1685)

Le n° de mai 1883 du *Bulletin* renferme une communication de M. le pasteur Corbière de Montpellier relative au recensement de la population protestante du diocèse de Montpellier, que les curés furent chargés de faire à la veille de la Révocation[2].

Cette mesure dut être générale à cette époque, au moins dans les diocèses qui comptaient des protestants.

1. Annexe de Beaurepaire et Roybon, *Ibidem*, II, 223.
2. Voy. aussi le *Bulletin* du 15 juillet dernier, p. 309.

Voici ce qu'on lit sur le second des registres curiaux de l'église de Saint-Jean-du-Gard, registres qui renferment, avec la mention des actes religieux accomplis par les curés, quelques notes curieuses :

« L'an mil six cens quatre vingt cinq et le seitzième d'avoust (*sic*), je reçus un ordre de monseigneur l'Evesque de Nismes, par une lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire, de lui envoyer un état des hommes, femmes et enfans de tout âge de ceux de la religion prétendue réformée des lieux de Saint-Jean-de-Gardonnenque, de la Salle, Toiras, Vabres et Saint-Bonnet-de-Salendrenque, ce que je fis et envoya le 22 du même mois à mondit seigneur le nombre des religionnaires des dits lieux et je trouva qu'à Saint-Jean-de-Gardonnenque il y avait 2.105 religionnaires, à la Salle 1.375, à Toiras 434, à Vabres 92, à Saint-Bonnet-de-Salendrenque 78.

BARTHIEU, vicaire. »

Or, dans le récit de la tournée diocésaine faite par l'évêque de Nîmes en juillet 1675, dix ans plus tôt, récit dont le *Bulletin* a donné, jadis des extraits précieux, il est dit au sujet de Saint-Jean-du Gard : « il n'y a pas plus de 20 catholiques communiants » — au sujet de Lasalle : « cette paroisse, quoique fort grande, n'a pas plus de 50 ou 60 catholiques, presque tous pauvres », — au sujet de Thoiras : « il y a très peu de catholiques », — au sujet de Vabres : « il n'y a point de catholiques », — et au sujet de Saint-Bonnet : « il n'y a dans toute la paroisse que deux ou trois catholiques. »

Il m'a paru bon de vous communiquer la note du curé Barthieu, parce qu'elle fixe le chiffre de la population protestante de ces cinq communes, à la veille de la Révocation, chiffre qu'il est intéressant de connaître.

J. VIEL.

LES DRAGONS A SAINT-MAIXENT

ET A NIORT EN POITOU

(30 août 1685)

On ne lira pas sans émotion la lettre suivante qui raconte quelques-unes des innombrables scènes de barbarie dont la mission bottée a souillé l'histoire. Ces lettres de témoins oculaires étaient copiées à l'étranger,

quelquefois imprimées sur des feuilles volantes et traduites pour être répandues. La copie que nous reproduisons se trouve à Oxford, à la Bibliothèque bodléienne *Rawlinson ms.*, 984, C, f° 62). Nous n'avons rien trouvé sur cette famille de libraires nommée *Bureau*[1], qui fut si indignement traitée (comp. Fr. Prot., 2e éd., III, 398). Le lecteur se demandera peut-être, comme nous, en rapprochant ces deux dates, 24 août 1572 et 30 août 1685, ce que la civilisation et la France ont gagné à la réaction catholique dont la Saint-Barthélémy marque le triomphe.

N. W.

Copie d'une lettre escritte par le sieur Thomas Bureau de Niort en Poitou, le 30 *aoust* 1685, *à son frère marchand libraire à Londres.*

Cest à present que nous sommes à l'épreuve mon très cher frère, cette pauvre province est inondée de dragons qui désolent tout. Revenant de Poitiers avec mon beau-frère, passant par Saint-Maixant nous vismes les désordres qui s'y commettoient, et l'ordre que M. l'intendant donna de ne laisser sortir personne de la ville, et pour cet effet mit trente mousquetaires à chaque porte. Je craignis que l'on ne fist la mesme chose à Niort, ce qui m'obligea de monter à cheval pour m'y rendre, mais les dragons y estoyent desja qui faisoyent les plus étranges violences du monde, cela m'empescha d'y entrer; mon beau-frère y entra parce qu'estant chef de famille, il auroit esté criminel en s'absentant; dès que les dragons furent dans la ville, on en envoya quatre chez nous qui commencèrent par la boutique, jettèrent tous les livres par terre, ensuitte avec des haches et des marteaux brisèrent et mirent en pièces toute la charpante, les rayons, les vitres et la menuiserie, entrèrent leurs chevaux dans la boutique et les livres leur servirent de litiere; ils furent ensuite dans les chambres d'où ils jetterent tout ce qui estoit dedans en la rue, de sorte qu'en peu de temps il y eut un si grand embarras qu'on n'y pouvoit passer. M. le maire regardoit cela de dessus sa porte qui se baignoit de joye; je suis résolu de partir aujourdhuy pour Paris, afin d'y aller solliciter nostre congé. Je suis à présent à demi lieue de la ville chez un amy, ma mère me mande

1. On a des Psautiers imprimés « à Nyort par Philippe Bureau » 1657 et 1670, et par la *veuve* Philippe Bureau en 1678.

par un exprès qu'elle n'en peut plus, ces misérables la traittent de la plus épouvantable manière du monde, et asseurément elle est d'un exemple admirable par sa constance ; elle me mande ne pouvoir plus fournir à l'excessive depence qu'ils font, car outre 4 escus qu'elle leur donne par iour, ils luy ont mangé toute sa vaisselle d'argent. Je lui escris de faire en sorte de se cacher en quelque endroit si elle peut avec ma sœur, ce qui est presque impossible, car il est fait défence aux catholiques romains de réfugier aucun protestant sous peine de galères ; le commandant de ces dragons passant hier au soir chez nous appela ma mère et luy dit : Quoy, chienne, tu n'as pas encore changé de religion, ni ta p..... de fille, à quoy ma mère répondit qu'elle espéroit de la grâce de Dieu de ne le renier jamais. Eh bien, dit-il, b..... de chienne, tu seras donc bien tost pendue avec huict ou dix autres opiniâtres de cette ville qui ne se veulent pas changer non plus que toy. Les dragons dirent qu'il valoit mieux leur attacher les licols de leurs chevaux au col et les traîner par les rues comme les chiens enragez pour servir d'exemple ; on m'escrit qu'aujourdhuy on doit redoubler la garde chez nous, c'est-à-dire envoyer encore quatre autres dragons, et que M. le maire et dix autres personnes me cherchent de tous costez, mais je m'en vay monter à cheval et partir pour Paris. M. le maire a dit à ma mère que si elle quittoit sa maison seulement pour six heures, qu'il la feroit pendre et qu'on alloit faire transporter tous les livres qui sont dans nostre magazin dans la place du chateau pour les brûler. J'exhorte ma mère à ne se point étonner de tout cela et de continuer ce qu'elle a si bien commencé. Enfin l'heure me presse pour partir et je suis si navré que je ne peux vous faire icy qu'un faible traict du plus horrible tableau qui se soit jamais vû ; mon beau-frère a trois dragons qui luy font à peu près la mesme chose, jugez par là de nostre état. Je ne vous dis point la peine des autres : M. *Pérot* le père et Mrs *Mérichau* et *Valvod* sont prisonniers dans des cachots, les fers aux pieds, pour avoir dit seulement qu'ils estoyent bons et fidelles sujets du roy, mais qu'ils ne changeroient jamais de religion. A Dieu mon cher frère, priez Dieu pour nous.

Signé : THOMAS BUREAU.

MÉLANGES

ÉPHÉMÉRIDES DE L'ANNÉE DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES[1]

Août.

2 *août* 1685. — Lorsque les dragons eurent achevé la conversion du *Béarn*, l'intendant Foucault rendit compte à Louis XIV des victoires obtenues. Il reçut en réponse la lettre suivante : « Monsieur Foucault, j'ai été bien aise d'apprendre, par votre lettre du 18 juillet, le bon effet qu'ont produit vos soins et votre application à tout ce qui pouvoit procurer la conversion de mes sujets de la religion prétendue réformée dans toute l'étendue de ma province du Béarn, et vous ne devez pas douter que ce service ne me soit d'autant plus agréable que le succès en est très avantageux à notre religion et d'un fort bon exemple pour les autres provinces de mon royaume. Sur ce, je prie Dieu, qu'il vous ait, monsieur Foucault[1] en sa sainte garde. Écrit à Versailles, le 2e jour d'août 1685[2].

LOUIS.

6 *août* 1685. — Lorsque, sous les plus futiles prétextes, les parlements condamnaient les temples à être démolis, les *pasteurs* restaient au milieu de leurs troupeaux pour les soutenir dans ces dures épreuves. Un décret du 16 avril 1685 leur avait ordonné de s'éloigner à la distance de trois lieues, mais ce n'était pas assez pour empêcher ces fidèles serviteurs de Dieu de revenir dans leurs anciennes paroisses, afin d'y continuer leur ministère de consola-

1. Nos lecteurs trouveront, dans ce numéro, un prospectus de la réimpression, déjà annoncée par M. F. Puaux, des *Plaintes* de J. Claude. M. Puaux ne se contente pas de rééditer le texte de ce traité justement célèbre, mais y ajoute des documents nombreux destinés à corroborer l'authenticité de chacun des faits que Claude s'était borné à affirmer parce qu'ils étaient connus de ses contemporains; on ne pourra donc connaître les horreurs de la Révocation sans lire ce livre auquel nous souhaitons de nombreux souscripteurs. N. W.

2. *Mémoires de Foucault*, p. 123.

tion. Louis XIV, averti par les dénonciations dévotes, que des assemblées particulières se faisaient ainsi par le zèle des pasteurs « à quoi il était important de remédier, ordonna qu'aucun ministre ne put demeurer plus près de six lieues des endroits où l'exercice de la religion aurait été interdit, à peine de 3000 livres d'amende ». Ce même jour, le roi, par une déclaration, ferme la carrière médicale aux protestants, « parce que, disait-il, les *médecins* de la R. P. R. ne se mettraient pas en peine d'avertir les malades catholiques pour recevoir les sacrements » à quoi étant nécessaire de pourvoir, il fut décidé que les protestants ne pourraient pas devenir médecins.

11 *août* 1685. — Le 11 du mois d'août 1685, deux compagnies de cavalerie du régiment de M. le marquis de Varennes sont arrivées à *Bergerac* jusqu'à nouvel ordre; c'était le prélude des dragonnades[1].

13 *août* 1685. — *Foucault*, le convertisseur du Béarn, est nommé à l'intendance du *Poitou* pour y diriger la grande œuvre de la conversion de cette contrée à la religion catholique.

14 *août* 1685. — Sous le règne de Louis le Grand, il suffit d'un ordre du roi pour violer le sanctuaire de la famille et enlever l'*enfant* à son père. Voici, à la date du 14 août 1685, une ordonnance royale qui ne le prouve que trop. « Il est ordonné au capitaine de la Pommeraye, exempt de la prévosté de l'hostel et grande prévosté de France, de se transporter dans la maison de Pierre Masclé aubergiste de la R. P. R., rue de l'Échaudé à *Paris*, pour y prendre Abraham Masclé, et de le conduire dans la maison des nouveaux catholiques[2]. »

18 *août* 1685. — Foucault, qui poursuivait de sa haine les pauvres *pasteurs*, qui, chassés de leurs églises, voulaient chercher à l'étranger un asile contre la persécution, écrit le 18 août à l'archevêque de Paris, tout puissant auprès du roi, pour obtenir qu'on retienne ces malheureux en France. Déjà s'agitait dans le conseil du roi la question de savoir si on proscrirait les pasteurs ou si on les jetterait dans les prisons. C'était pour cette dernière solution que se prononçait l'intendant du Béarn.

1. *Bulletin*, XII, 427.
2. Depping, IV, 377.
3. *Mémoires de Foucault*,

20 *août* 1685. — « Le vingtième jour d'août 1685, les troupes entrèrent en grand nombre à *Montauban* et furent logées chez les habitants protestants. Avec la pleine autorisation de leurs supérieurs, officiers et soldats rivalisèrent de violences et de désordres. Tous les habitants appartenant à la religion réformée sans distinction d'âge ni de sexe, eurent tellement à souffrir des menaces, des coups et du pillage de leurs biens, que la ville fut aussi maltraitée que si elle eût été une ville rebelle prise d'assaut[1]. »

22 *août* 1685. — Effrayer pour convertir, voilà le secret de *l'évêque de Mirepoix*, qui écrit comme suit au duc de Noailles : « Le zèle que vous avez pour la religion, monsieur, me fait prendre la liberté de vous proposer un moyen de convertir le vicomte de Loran, qui est, comme vous le savez, de la maison de Mirepoix et le seul seigneur huguenot de tous ces pays-ci. Je croy que si le roy lui faisait l'honneur de luy écrire une lettre meslée d'honnestetés et de menaces et que M. l'intendant et moy nons ménageassions l'effet de cette lettre, car je n'oserois pas vous supplier de vous en mesler, nous le pourrions convertir[2]. »

23 *août* 1685. — En réponse aux supplications ardentes du clergé, Louis XIV, par son édit du 23 août 1685, défend « aux *ministres* et à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, faisant profession de la R. P. R. de prêcher et de composer aucuns livres contre la foy et la doctrine de la religion catholique, apostolique et romaine, et de se servir de termes injurieux ou tendants à la calomnie en imputant aux catholiques des dogmes qu'ils condamnent, et même de parler ni directement ni indirectement, en quelque manière que ce puisse être, de la religion catholique[3] ». Désormais les prêtres allaient proclamer leurs grandes victoires sur l'hérésie, réduite aux abois et incapable de répondre à leurs docteurs, honteuse victoire mendiée auprès du grand roi.

24 *août* 1685. — Conversion en masse des protestants de *Montauban;* l'évêque se rend à la grande église pour y faire chanter le Te Deum.

25 *août* 1685. — « Le lendemain, vingt-cinquième, les conversions

1. S. de Pechels. *Mémoires*.
2. *Bulletin*, I, 167.
3. *Recueil des Édits*.

furent si promptes à Montauban, que n'y ayant plus assez de religionnaires pour loger ses troupes, M. de Boufflers fut obligé de renvoyer le régiment de La Fère dans ses quartiers[1]. »

26 *août* 1685. — M. de Ris, intendant de Guyenne, arrivé à *Bergerac* où se trouvaient près de 2000 hommes de troupe, fait réunir les principaux des réformés à l'hôtel de ville le 26 août et leur conseille de se réunir à la religion du roi, disant qu'ils n'avaient pas de temps à perdre et qu'il fallait qu'ils se résolussent le même jour. « Lesdits habitants, après avoir conféré entre eux, se mirent à genoux et firent la prière à Dieu pour la rémission de leurs péchés et qu'il leur inspirât de bons sentiments et des bonnes résolutions pour sa gloire et pour leur salut, et après il fust résolu unanimement entre eux qu'ils voulaient vivre et mourir dans la religion qu'ils professaient, dans laquelle ils croyaient faire leur salut et qu'ils méprisaient les biens de la terre et preferraient les biens de leur âme et les félicités du ciel à toutes choses[2]. » Mais nulle église n'était assez forte pour résister aux dragons.

27 *août* 1685. — Louvois écrit le 27 août à Du Vigier, président au parlement de Bordeaux : « Je vous supplie d'agir contre les bourgeois de *Barbezieux* de la R. P. R. qui ont contrevenu aux déclarations du roi, encore plus durement que si je n'étois pas le seigneur de ladite ville, puisque je désire que l'on s'y conforme plus exactement qu'ailleurs aux desseins de Sa Majesté[3]. »

28 *août* 1685. — Jugement du présidial de Nîmes condamnant le temple de *Gallargues* à être démoli. Même condamnation pour celui de *Nages*[4].

29 *août* 1685. — Jugement du présidial de Nîmes, condamnant les temples des *Plantiers* et d'*Aigues-Mortes*[5].

30 *août* 1685. — Le temple de *Calvisson* est condamné ainsi que ceux de *Barjac*, d'*Aubais*[6].

31 *août* 1685. — Une des pieuses coutumes des réformés était, dans nombre de cas, de donner à leur église des legs consacrés

1. Mary-Lafon. *Histoire d'une ville protestante*, 235.
2. *Bulletin*, XII, 429.
3 *Dépôt de la guerre*, 748.
4. *Recueil des Edits.*
5. *Ibidem.*
6. *Ibid.*

aux pauvres. Ainsi avaient-ils un si grand soin des infortunés, ne voulant pas, suivant la sainte ordonnance de Moïse « qu'il y eut des pauvres parmi leur peuple », que leur exemple était en admiration même chez ceux de religion contraire. Foulant aux pieds des droits sacrés, méprisant les dernières volontés des mourants, le gouvernement s'empara de ces biens. C'est ainsi que le 31 août 1685, une sentence partagea les biens du *consistoire de La Rochelle* de la manière suivante : six neuvièmes à l'hôpital général, deux neuvièmes aux religieux de la charité, et un neuvième aux sœurs hospitalières. Ce même jour le temple de *Mialhet* fut condamné à être démoli, de même que ceux de *Meyrueis*, de *Florac*, de *St-Ambroix*[1].

BIBLIOGRAPHIE

P. DE FÉLICE : *Serment de fidélité des huguenots d'Orléans à Charles IX, en* 1568 ; *Réponse de M. Chayssac, ex-prêtre romain, forçat pour la foi ; Histoire de l'Église réformée de Mer.*

Le *Bulletin* n'a fait qu'annoncer les trois plaquettes de M. P. DE FELICE, qui ont suivi son savant volume sur *Lambert Daneau*[2] et précédé l'*Histoire de l'Église de Mer* qu'il vient de faire paraître. Ces brochures, écrites avec soin et élégamment imprimées, méritent pourtant mieux qu'une simple mention. La première : *Procès-verbaux de la prestation du serment de fidélité à Charles IX par les huguenots d'Orléans en* 1568[3], contribue à élucider un point de la politique tortueuse de ce roi ou plutôt de sa mère Catherine de Médicis à l'égard des protestants au lendemain de la seconde guerre de religion. De plus, ces textes nous permettent une évaluation du nombre et de la qualité des membres d'une des principales églises protestantes du XVIe siècle. Il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de savoir combien il y avait alors d'églises et de protestants en France. Pour le XVIIe siècle, le travail non plus n'a pas été fait, ni même tenté ; mais lorsqu'on dépouillera systématiquement le très grand nombre de registres de l'état

1. *Recueil des Édits.*
2. Voy. *Bulletin*, XXXI, 379.
3. Orléans, Herluison, 1882, 79 p. petit-in-8.

civil réformé qui se trouvent dans les archives départementales, communales et judiciaires des localités où existait autrefois une église protestante, ce travail fournira une statistique d'une précision approximative. Si, pour le XVI[e] siècle, on pouvait retrouver quelques procès-verbaux de 1568, le problème si souvent résolu légèrement : « Dans quelle proportion la Réforme pénétra-t-elle le peuple français ? » ce problème serait considérablement éclairci. A Orléans, où tout près de *neuf cents* chefs de famille prêtèrent ce serment de fidélité, on voit que l'élément protestant était fort important, plus encore par la qualité que par le nombre ; la Saint-Barthélemy et la Ligue lui portèrent un coup dont il n'a jamais pu se relever. C'est ainsi que des listes de noms et de professions démontrent avec plus d'éloquence que beaucoup de réflexions le pouvoir de la persécution systématique en matière religieuse.

La *Réponce que fit Monsr Chayssac, cy-devant Ecclésiastique Romain, à un missionnaire de Marseille, touchant sa foy et sa religion, condamné en galère pour avoir changé de sentiment et avoir passé des gens de la religion*[1] nous transporte au milieu des persécutions que les conséquences logiques de la réaction inaugurée en 1572 devaient rendre si terribles et si odieuses un siècle plus tard. Ce n'est pas que cette réponse se distingue par une force d'argumentation remarquable ; mais, outre qu'elle est à peu près unique dans son genre, elle a une réelle valeur morale, car elle est un touchant témoignage rendu à la vérité opprimée et à l'héroïsme de ses martyrs. On en jugera par la conclusion que voici :

« Vous voyès bien, Mons[r], par ce petit exposé que je viens de vous donner, que mon attache pour la religion réf. n'est pas un effet de l'entêtement ni du libertinage, mais de celui qui produit la vérité. L'état où j'ay été pendant cinq ans dans un cachot, celuy où je suis présentement dans les gallères vous en convaincront entièrement. Il n'est point d'opiniâtreté qui ne cesse de l'être pendant une si longue prison, point de libertins qui ne cherchent à sortir des ténèbres et des fers pour jouir des plaisirs de la liberté. Cependant, quelque grande qu'ayt été ma misère, quelque fâcheux que soit mon esclavage, il ne m'est jamais venu en la pensée d'achepter ma liberté au prix de mon salut. Non, je n'ay (jamais) pensé à rien faire contre mon devoir. Je ne me glorifie

1. Orléans Herluison, Paris, Fischbacher, 1882, 63 p. petit in-8.

pas, néantmoins, de ma fermeté; je ne suis que faiblesse. C'est notre Dieu tout parfait qui m'a fait ce que je suis, et qui, au milieu de l'obscurité, a été ma lumière et ma force dans les différents combats que les hommes m'ont livrés. J'espère la persévérance de sa bonté toute paternelle, et comme il a été mon protecteur dans les cachots, il sera mon apuy dans les gallères. C'est la grâce que je luy demande tous les jours, et qu'il éclaire ceux qui sont dans l'erreur, affin qu'étant tous dans une même bergerie, nous ayons tous pour pasteur Jésus-Christ. Amen... »

L'*Essai bibliographique sur les sermons protestants prêchés en France de* 1685 à 1795 [1] est destiné à rendre de réels services à ceux qui voudront se faire une idée de la prédication des apôtres du désert. M. de Félice n'a pu retrouver que quarante-quatre de ces discours ou collections de discours. Ce chiffre, si évidemment éloigné du nombre de sermons prêchés pendant ce siècle, s'explique par la difficulté qu'il y avait alors à propager par la presse, ailleurs qu'à l'étranger, des écrits protestants; mais ne prouve-t-il pas aussi qu'à cette époque ténébreuse, loin de songer à écrire pour le public, les prédicateurs se préoccupaient avant tout d'agir, par des exhortations sans prétentions littéraires, sur les âmes dont ils avaient à cœur le relèvement?

L'*Histoire de l'église réformée de Mer* [2] est un travail considérable; — trois cents pages in 8 d'impression serrée, dont cinquante de notes et pièces justificatives. — Nous ne pouvons songer à donner même un aperçu du grand nombre de matériaux utilisés pour une monographie aussi étendue; aussi bien les quatre divisions de l'ouvrage : Établissement (jusqu'à l'édit de Nantes); Vie intérieure; Décadence (16 59-1685) et Relèvement (1685-1885) en indiquent-elles suffisamment le contenu.

L'auteur est entré dans autant de détails que le lui permettaient ses documents, souvent inédits; ce n'est pas que l'histoire de cette église de campagne ou petite ville offre des péripéties particulièrement émouvantes, mais elle a été écrite pour les protestants actuels de Mer, dont M. de Félice a été le pasteur pendant près de neuf ans. Notre peuple protestant français ignore, en effet, jusqu'aux pre-

1. Orléans Herluison, Paris, Fischbacher, 1885, 46 p. petit in-8.

2. Paris, Fischbacher et Grassart, 6 frs.

miers éléments de son passé. Ce ne sont pas les leçons qu'il reçoit à l'école primaire, ni même celles qu'on lui donne au lycée, qui, de longtemps encore, lui feront connaître ce passé. A quelques exceptions près, les monographies protestantes ne sont achetées et surtout lues que par un public fort restreint, et ne pénétreront que beaucoup plus tard dans la masse, alors peut-être désireuse d'en être instruite. Lorsqu'un pasteur aussi compétent que M. de Félice retrace, pour le troupeau qu'il a lui-même desservi, le chemin parcouru par ces ancêtres, il doit s'attendre à être lu; il a voulu, en outre, être compris. De là les détails dans lesquels il est, à bon droit, entré à propos des lieux et des personnes qui paraissent dans son récit.

Cela ne veut pas dire que ce récit n'intéressera que les Mérois protestants. Loin de là: non seulement toute histoire locale rédigée, non sur des présomptions ou des traditions, mais sur des documents authentiques et précis, apporte son contingent de vérités et de faits nouveaux à l'histoire générale; mais il y a dans ce livre des parties qui intéressent directement cette histoire et ceux par conséquent qui désirent la connaître. Ainsi, dans le livre II, intitulé *Vie intérieure*, l'auteur a consacré quatre-vingt-cinq pages à faire revivre le temple, le culte, l'organisation ecclésiastique et religieuse de l'église de Mer, c'est-à-dire d'une église protestante de grandeur moyenne au XVIIe siècle. Il essaie de nous faire assister aux séances du consistoire, du colloque, du synode provincial et de nous montrer comment fonctionnait ce régime de liberté démocratiqne quant aux hommes, humble, soumis quant à la parole de Dieu; nous apprenons à connaître les ressources, les charges de l'église, la situation qui y est faite aux pasteurs, etc. Il n'existait encore aucun ouvrage dans lequel ont eût pu trouver réunis ces renseignements bien plus nécessaires qu'on ne pense, car, parmi ceux-là même auxquels ces études sont familières, il n'y en a que fort peu qui aient pénétré, sur ce sujet, au delà des notions générales, superficielles, partant sujettes à caution.

Dans le livre III, intitulé *le Triomphe de la réaction catholique*, il y a aussi un chapitre instructif pour quiconque cherche à comprendre la Révocation; c'est l'histoire du procès qui aboutit à la destruction du temple de Mer (avril à octobre 1685). La plupart des pièces de ce procès ont été, fait rare, conservées et se trouvent aujourd'hui aux archives du Loiret. Si un historien quelconque, qui

aurait eu ce dossier à sa disposition, l'avait seulement résumé sans qu'on pût contrôler ses assertions, on aurait taxé son récit d'exagération, d'invraisemblance, tant les raisons mises en avant pour colorer d'une teinte légale cette destruction paraissent, aujourd'hui surtout, nvraisemblables. Il est heureux que de pareils témoignagnes existent; ils contribuent à faire la lumière sur cette monstrueuse hypocrisie qu'on a décorée du titre d'unité religieuse et au nom de laquelle on a ruiné la France et, ce qui est pire, plié tout un peuple au mensonge. C'est donc en remerciant M. de Félice que nous recommanderons la lecture de ses livres. N. Weiss.

Maurice Thirion : *Étude sur l'histoire du protestantisme à Metz et dans le pays messin.*

Nous avons lu avec un réel intérêt la thèse qui a valu à M. Maurice Thirion le titre de docteur ès lettres, le 6 juin dernier. Le sujet qu'il avait choisi, l'*Histoire du protestantisme à Metz et dans le pays messin*[1], est un des mieux circonscrits qui existent, surtout dans le domaine de l'histoire protestante; on ne saurait nier que l'auteur l'ait traité d'une manière remarquable. Étranger à notre culte et assurément peu familiarisé, par ses études antérieures, avec notre histoire, M. Thirion a su, vertu rare, se garder de tout préjugé, de tout parti pris, trop souvent même de tout jugement[2]; en le lisant on sent qu'il a voulu rendre de bonne foi l'impression qu'il avait reçue des documents. Car, et c'est un des mérites de son étude, il l'a faite d'après les sources originales, imprimées ou manuscrites, qui sont particulièrement abondantes pour l'histoire de ce coin de terre qu'on pouvait appeler avant 1552 et même encore un peu après cette date de la réunion de Metz à la France, une petite république. Fort souvent la parole est laissée aux témoignages contemporains, et l'on trouve, à la fin du livre, soixante-quinze pages de pièces en partie *inédites*. Un autre mérite de M. Thirion: Il écrit avec clarté; on suit aisément le fil de son récit et l'on n'est guère obligé, comme dans tant d'autres livres d'histoire, de relire la page ou le paragraphe qui ne vous ont d'abord laissé qu'une impression confuse. Enfin le travail est bien divisé. La première partie va des origines à la domination française, la seconde de 1552 à l'Edit de Nantes, la troisième de l'Édit jusqu'à sa révocation, la dernière parle des conséquences de celle-ci et du refuge messin.

Est-ce à dire que nous ayons une histoire définitive du mouvement qui remua tant de passions et d'intérêts à Metz, depuis le martyre de Chastellain et l'apostolat de Farel jusqu'au ministère aussi honoré

1. Nancy, imprimerie Collin, 1884, 480 pages in-8.
2. Sauf lorsque, après avoir tracé un tableau saisissant des horreurs de la Révocation, il essaye, nous ne savons pourquoi, d'en disculper Louis XIV, p. 404.

qu'honorable de Ferry et d'Ancillon? Nullement, et l'auteur lui-même, qui a mis en tête de son livre le mot *Étude*, ne le pense pas. Il a été, si nous l'avons bien compris, avant tout pressé de composer une thèse de doctorat; peu à peu son sujet l'a intéressé, il a étendu, classé, rédigé ses recherches et s'est trouvé entraîné ainsi à écrire un livre bien plus gros qu'il ne pensait, mais non un de ces ouvrages qu'on conçoit de bonne heure et dont on poursuit à loisir et avec passion l'achèvement. Nous faisons donc des vœux pour que M. Thirion reprenne un jour ce travail et qu'il nous donne, non une chronique intéressante et impartiale, mais bien l'histoire approfondie, expliquée, du protestantisme messin. Il ne pourra, dans un pareil ouvrage, se dispenser de nous parler d'abord de ses prédécesseurs, à l'un desquels, M. le pasteur O. Cuvier, est due une mention particulière. Il devra ensuite, comme on le lui a dit, du reste, à la soutenance, faire la critique des sources, de provenances très diverses, qu'il a mises à profit. Cela est d'autant plus nécessaire, par exemple, pour les origines, que les *Chroniques de Huguenin*, capitales pour cette époque, ont été publiées sans aucune critique. Comme il n'est pas facile du tout de savoir ce qu'il faut exactement entendre par *pays messin*, une bonne carte, expliquée dans le texte, est presque indispensable. L'histoire du protestantisme messin est intimement liée à l'histoire et à la constitution politiques de la cité. M. Thirion a bien essayé de nous en donner une idée, mais ses renseignements sont insuffisants. Nous voyons, par exemple, qu'avant 1552 l'autorité souveraine était exercée par le Conseil des Treize et aussi par celui des échevins, mais nous n'apprenons pas quelles étaient exactement les attributions de ces deux conseils, ni *par qui* ils étaient nommés. Nous ne comprenons pas davantage dans quelle mesure, même sous la domination française, la ville dépendait de l'empire. Un livre de M. Rahlenbeck, *Metz et Thionville sous Charles-Quint*, dont nous ne connaissons qu'un chapitre[1], doit renfermer des renseignements sur ce sujet. On aimerait aussi pénétrer plus avant dans la vie religieuse de cette église, dont la destinée fut souvent si tragique; nous sommes persuadé qu'on y parviendrait en mettant plus complètement à profit, pour le XVIe siècle, les ouvrages et correspondances de Farel, les chroniques de Le Coullon et de Buffet[2] et pour le XVIIe ce qui subsiste encore des registres de baptêmes, mariages, consistoire[3] et de la correspondance de Ferry et d'Ancillon, les synodes nationaux d'Aymon[4], etc. Enfin nous regrettons que les diverses localités du pays messin, où la Réforme pénétra et sut souvent se maintenir, ne soient citées qu'en passant et sans que nous puissions nous rendre compte de la manière dont le mouvement s'y est étendu et implanté.

M. Thirion dont nous avons eu le plaisir de faire la connaissance à la Bibliothèque de la Société, voudra bien ne voir dans ces quelques

1. La mission du conseiller Boisot à Metz en 1543, extrait de la *Revue de Belgique*, 1879.
2. Voy. le *Bulletin* du 15 février 1885.
3. Au greffe de Metz.
4. Par exemple I, 387.

remarques que notre vif désir de posséder un jour une monographie qu'il est actuellement mieux en mesure que personne de rendre définitive.

N. WEISS.

VARIÉTÉS

LA SAINT-BARTHÉLEMY A MILLAU

Pour que l'amputation qui devait délivrer la France du péril qui la menaçait fût salutaire, il fallait qu'elle fut complète. C'était l'opinion du roi et les ordres transmis en province y étaient conformes. On sait qu'ils furent diversement exécutés. Voici ce que raconte Mézeray à ce sujet : « Deux mois durant, cette horrible tempête courut toute la France, plus ou moins sanglante selon la disposition des pays et des gouverneurs. Elle ne fut pas si violente en Bourgogne et en Bretagne, parce qu'il y avait peu de huguenots; ni en Languedoc et en Gascogne parce qu'ils y étaient assez forts pour se défendre : mais elle fut fort cruelle à Meaux, à Troyes, à Orléans, à Nevers, à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux et à Rouen, et fit périr près de vingt-cinq mille hommes. A Toulouse ils pendirent cinq conseillers du Parlement en robes rouges, à un orme de la cour du palais ». Nous nous proposons de dire, d'après un manuscrit du temps, comment les choses se passèrent à Millau.

La nouvelle des événements accomplis à Paris fut apportée dans cette ville par un des cinq messagers qui partirent en poste de la capitale pour avertir les diverses églises du royaume et les engager à se tenir en garde. L'un des cinq avait reçu la mission de visiter Millau et les localités importantes du Languedoc. Ce même émissaire apportait aussi la nouvelle que M. de Vesins était nommé gouverneur de Millau. Les historiens contemporains, Mézeray, d'Aubigné, de Thou, ne connaissent qu'un de Vesins et lui attribuent les actes accomplis par deux personnages distincts. Depuis la publication, en 1854, de l'ouvrage de M. H. de Barrau[1], il est certain qu'il a existé deux personnages, célèbres l'un et l'autre, portant le même nom, l'un, Antoine, était l'aîné et l'autre, Jean, le cadet. Cette vérité historique aurait été plus anciennement mise hors de doute si les *Mémoires d'un Calviniste de Millau* n'avaient pas été tenus secrets. Cet ouvrage nous apprend, en effet, que l'aîné de ces deux frères, Antoine, qu'il appelle M. de Semmeulh (M. de Gaujal écrit Semel, nom d'un village du Quercy), se trouvait alors à Paris où il habitait hôtel de la Tremouille, rue des Bourdonnais, et que, par son influence, son frère Jean obtint le gouvernement de la ville de Millau. Ces deux frères étaient l'un et l'autre fort distingués par leur bravoure et leur mérite militaire, mais ne se ressemblaient guère par le caractère et l'élévation des sentiments. L'aîné, Antoine, qui occupa des emplois importants sous les règnes de Henri II, de François II, Charles IX et Henri III, était, au dire du chancelier de L'hospital, *un homme moitié de pur*

1. Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue, 4 vol. in-8.

or et de fer ardent. C'est lui qui arracha son ennemi mortel, Antoine de Latour S[r] de Reyniès, au massacre de la St-Barthélémy pour l'amener à plus de cent lieues de distance, dans le seul but de vider avec lui, les armes à la main, une querelle particulière. Quant à son frère Jean, il ne portait pas aussi loin les règles de l'honneur chevaleresque et, plusieurs fois, il manqua à la parole donnée à des ennemis vaincus. On lui reproche d'avoir fait mourir, contrairement à la parole donnée, la garnison de Graves qui s'était rendue *la vie sauve* et le capitaine qui la commandait, Savagnac, bien qu'il fût son cousin germain. Ce fait s'accomplissait en 1562 contre les protestants sortis de Villefranche, et depuis cette époque Jean de Vesins, alors lieutenant de Montluc, n'avait pas cessé d'être l'ennemi le plus redoutable des réformés du Rouergue et de la ville de Millau en particulier qui avait le tort à ses yeux d'être une place bien fortifiée et d'avoir toujours trois cents hommes armés au service des églises persécutées. Cet homme était précisément celui qu'on avait choisi pour en faire le gouverneur de Millau. On conçoit ce qui se serait passé dans cette ville s'il y avait été reçu.

La St-Barthélémy avait eu lieu le 24 août. Dès le 12 septembre Jean de Vesins annonçait sa nomination aux habitants de Millau et leur écrivait qu'il ferait son entrée quatre ou cinq jours plus tard. Voici en quels termes le *Manuscrit d'un Calviniste* nous fait connaître la substance de la lettre adressée aux consuls : Sa Majesté, y disait de Vesins, l'avait constitué gouverneur de ceste ville de Milhau, « car ainsi a pleu au Roy, joinct aussi comme estant vostre bon ami et vesin (voisin), vous en ai voulu advertir, comme estant délibéré (résolu) de venir per prendre possession du dict gouvernement entre ici ou quatre ou cinq jours, comme estant bien asseuré de vostre bonne volonté envers moi et per ceste cause moi manderez response ». La ville lui répondit, en effet, que Millau avait toujours obéi aux rois de France et qu'elle voulait rester fidèle aux exemples des ancêtres ; mais qu'on ne pouvait le recevoir sur une simple missive, que ce sont là choses d'une grande conséquence et qui pouvaient avoir des suites fâcheuses, non pas seulement pour cette ville de Millau mais pour beaucoup d'autres, qu'en agissant de la sorte ils assumeraient sur leurs têtes une grande responsabilité et qu'ils constitueraient un précédent fâcheux pour ceux qui viendraient après eux; qu'ils allaient réunir le conseil auquel ils soumettraient sa commission originelle qu'ils le priaient de leur envoyer; et, qu'après en avoir délibéré la ville lui ferait connaître sa réponse.

Une assemblée générale fut, à cet effet, convoquée pour le 15. Tous les habitants de Millau y furent appelés sans distinction de culte. La question à débattre était celle-ci : Veut-on recevoir M. de Vesins à Millau comme gouverneur? Et, à la pluralité des voix, il fut résolu et arrêté, qu'on lui répondrait comme suit et que la réponse lui serait apportée par deux catholiques : La ville est disposée à vous recevoir à condition que vous ne serez suivi que de votre train ordinaire, c'est-à-dire cinq ou six hommes au plus. Encore cette entrée ne devait-elle pas avoir lieu tout de suite, attendu que

le gouvernement devait être averti et qu'on voulait savoir si cette mesure lui serait agréable.

En pareille circonstance le temps est beaucoup et les habitants de Millau voulaient en gagner le plus possible. Quand des ordres barbares ne sont pas exécutés de suite il y a chance qu'il ne le seront jamais. Vesins comprit ce langage et quand il vit qu'il ne pouvait entrer dans la ville malgré ses habitants, il fit ce qu'on appelle contre mauvaise fortune bon cœur; il répondit qu'on pouvait prendre tout le temps qu'on voudrait et envoya aux consuls l'Édit du roi qu'il avait reçu et qu'il aurait dû faire exécuter s'il était entré. Cet Édit portait que la religion catholique, apostolique et romaine, qui était celle du Roy, serait seule permise, que toute prédication serait interdite aux ministres qui devraient sortir du royaume, et que ceux qui refuseraient de se soumettre seraient arrêtés, mis en prison et passés au fil de l'épée.

Cet Édit qu'aucune force ne pouvait faire exécuter dans la ville, y produisit néanmoins une impression profonde et terrifia même quelques personnes. Les consuls furent intimidés, ainsi que les personnes les plus riches et les plus apparentes. On voulait que les prédications fussent suspendues, au moins pour un temps. Il fallait laisser passer l'orage et se tenir tranquille pendant qu'il grondait. Mais la masse de la population était d'un autre avis. Malgré les consuls et les riches, l'Édit considéré comme non avenu, ne fut pas publié et le culte continua d'être célébré par les ministres comme par le passé. Vesins put comprendre qu'on ne voulait pas de lui, et la population resta convaincue que, s'il avait été reçu dans la ville, à l'aide de ses belles paroles et de son doucereux langage, des choses très fâcheuses se seraient passées à Millau.

Dans la tournure donnée à cette affaire, il y eut avantage pour les habitants de la ville et pour Vesins lui-même. Le massacre de la St-Barthélémy, accueilli par un cri d'horreur, s'arrêta dans les provinces; et Jean de Vesins, constant au service de sa cause, se couvrit de gloire pendant le siège de Cahors qu'il défendit, avec une opiniâtreté presque sans exemple, contre le roi de Navarre (Henri IV) en 1580. Il mourut sénéchal du Quercy. PH. CORBIÈRE.

ENCORE LES MÉDAILLES DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

Le *Bulletin* a décrit et reproduit (t. I, 240) la célèbre médaille frappée à Rome et t. III, 137, deux autres médailles qui furent frappées à Paris; il a, en outre, signalé (t. XXXIII, 285) la réimpression faite en 1884, par M. E. Arnaud, d'une plaquette de 1572 qui se trouve, entre autres, à la Bibliothèque de la Société[1] et qui, la première a reproduit l'effigie de deux médailles frappées à Paris, dont une différente de celles que l'on connaissait. Il paraît donc qu'à Paris on frappa, non deux, mais *trois médailles*, pour glorifier le lâche assassinat des huguenots. Ce fait vient de nous être

1. Le *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie* avait déjà, en juillet-août 1883, donné, après la reproduction de la médaille de Rome, p. 17, le texte de cette plaquette d'après un exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale de Bruxelles.

confirmé par un de nos amis, M. Ch. de Billy, qui a fait, à ce sujet, des recherches à la Monnaie en suivant les indications du *Trésor de numismatique et de glyptique* de Lenormant (1836). On conserve encore aujourd'hui, à la Monnaie, 1° le coin de face et de revers de la médaille de 50 millimètres, représentée exactement dans le *Bulletin*, I, p. 140; 2° le coin de face et de revers de la médaille de 36 millimètres, aussi fidèlement représentée dans le même volume, p. 139; 3° le coin *de face seulement* de la *première* des deux médailles de la plaquette rééditée par M. Arnaud. Quelques-uns de ces coins, ceux notamment de la médaille n° 1, paraissent avoir été restitués par les soins de M. de Launay, directeur de la Monnaie royale des médailles sous Louis XIV. Ceux donc qui hésitent encore à admettre qu'on ait trouvé si louable le forfait de 1572 [1] qu'on ait tenu à en perpétuer le souvenir par l'airain, n'ont qu'à s'adresser à M. le Directeur actuel de la Monnaie pour se faire délivrer un exemplaire authentique de ces monuments. N. W.

NÉCROLOGIE

M. PAUL MARCHEGAY

Clarens, 21 juillet 1885.

Le 3 juillet a été marqué pour notre Société par un grand deuil. Elle a perdu son plus ancien et fidèle correspondant, M. Paul Marchegay, dont le nom synonyme de grand savoir, de vertu et d'honneur, est associé à nos premiers comme à nos plus récents travaux. Né à Isigny (Vendée) en 1812, élève de cette École des chartes qui a produit tant d'hommes distingués, Paul Marchegay fut attaché, durant plusieurs années, à la section des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avant d'être appelé à la direction des Archives de Maine-et-Loire, où il rendit d'éminents services trop oubliés depuis. De cette époque de sa vie (1841-1855) datent d'importances publications, les *Archives d'Anjou* honorées d'une médaille d'or par l'Académie des inscriptions, les *Chroniques d'Anjou* dont il ne fut pas seul éditeur, plusieurs cartulaires et de nombreux mémoires marqués au coin de l'érudition et du goût qui lui valurent les distinctions les plus méritées [2].

L'histoire protestante attira de bonne heure Paul Marchegay, car il y avait un fidèle huguenot dans cet érudit pour lequel diplômes et chartes du moyen âge n'avaient plus de secrets. Les lecteurs du *Bulletin* savent tous les trésors que lui doit ce recueil, ces belles correspondances de Louise de Coligny, d'Elisabeth de Bouillon, de Charlotte Brabantine de Nassau, puisées dans les royales archives de M. le duc de la Trémoille, et annotées avec tant de perfection. Il n'est pas de volume du *Bulletin*, dans sa seconde série, qui ne doive quelque chose à Paul Marchegay. Ce fut l'origine des relations si douces qu'il m'a été donné d'entretenir durant vingt ans avec cet ami si sûr, si scrupuleux, si délicat, dont les lettres venaient m'encourager et me soutenir dans une tâche difficile. Je le pleurerai longtemps !

1. On sait que Aubin Olivier, beau-frère de Jean le Royer qui imprima, entre autres, le *Livre de perspective* de Jean Cousin (1560) reçut 45 livres pour 15 épreuves d'une de ces médailles qui fut distribuée au prévôt des marchands, aux échevins, procureurs, etc. (Voy. A. Didot, *Jean Cousin*, p. 185, note).

2. Paul Marchegay était membre non résident du Comité des travaux historiques, chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'instruction publique.

Atteint depuis plusieurs années de maux cruels, à demi paralysé et comme suspendu entre la vie et la mort, il prenait congé par quelques mots touchants de ceux qu'il avait aimés. Il soupirait après le *repos chrétien* dans lequel il est entré le 3 juillet, à l'âge de soixante-treize ans. Dans sa belle résidence des Roches Baritaud, léguée à un neveu digne de lui, tout rappelle l'érudit, le sage, l'homme de bien, qui aurait pu prendre pour devise le mot : *laboremus !* Un poème inédit d'Anne de Rohan, dédié à la princesse d'Orange, et plein de religieuses pensées en harmonie avec la mort, a été sa dernière communication et complète le précieux dossier des poésies de la fille de Catherine de Parthenay, dont il ne séparait pas la publication d'une édition nouvelle des lettres de Louise de Coligny préparée par ses soins. Sa pieuse activité lui servit encore dans les vœux qu'il a transmis aux siens comme le meilleur de son héritage.

M. LE PASTEUR PETIT

C'était aussi un fidèle ami de notre œuvre historique que ce vénéré pasteur Petit, d'origine cévenole, issu de martyrs, qui s'est éteint le 5 juillet, à l'âge de quatre-vingts ans, dans sa retraite de Levallois-Perret, après un ministère béni dont Fourneaux, Reims, St.-Hélier, Paris, Lemé, ont été les honorables étapes. Toujours jeune de cœur, sous ses cheveux blancs, il aimait notre Bibliothèque qui s'est enrichie de ses dons et ne perdra pas son souvenir. Rien de plus touchant que la cérémonie célébrée à la chapelle de l'Etoile, le 6 juillet. M. le pasteur Bersier a retracé avec son éloquence ordinaire les services rendus par M. Petit, dans sa longue carrière pastorale. Une prière prononcée par le vénérable M. Guill. Monod a fait couler plus d'une larme dans l'auditoire qu'avaient successivement édifié MM. Sabatier, Andrieu, Ducros, élèves ou amis du pasteur défunt.

M. PHILIPPE PLAN

Le dernier numéro du *Bulletin* contenait une rectification de M. Ph. Plan, conservateur de la bibliothèque de Genève, et nous avons la douleur d'annoncer sa mort subite, survenue le 14 juillet, comme pour nous rappeler cette fragilité de la vie qui n'a de prix que dans son emploi. Esprit distingué, patriote ardent, érudit et même poète à ses heures, M. Plan a laissé sa marque dans divers écrits relatifs à l'histoire genevoise, qui révèlent une pensée parfois originale, un vrai talent. Mais il a droit à nos souvenirs reconnaissants par la rare obligeance avec laquelle il surveillait la transcription des pièces de Court destinées au *Bulletin*. Il l'a lui-même enrichi de plusieurs communications (T. XXV, 259, et XXX, 90), et nous en faisait espérer de plus importantes se rattachant à ses recherches sur les martyrs de la Révocation, qui demeurent hélas! interrompues. Il eut pour amis Petit-Senn, Hornung, le peintre des derniers adieux de Calvin, et surtout Marc Monnier qu'il a suivi de si près dans la tombe. Ph. Plan avait à peine cinquante-huit ans, quand une mort prématurée l'a ravi aux lettres, à la science historique, à la patrie genevoise dont il était un des plus dignes enfants (Voir la notice du *Journal de Genève*, du 15 juillet 1885). J. B.

Errata. — Deux fautes graves se sont glissées dans le dernier numéro du *Bulletin*, article sur Clément Marot. Il faut effacer, p. 300, l. 5, ces mots : *Sans date : Novembre* 1536; et lire, p. 292, l. 24 : durant plusieurs *mois*, comme l'indiquent du reste les dernières lignes de la p. 298.

Le Gérant : FISCHBACHER.

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*